

SAINT-THURIAL



SOMMAIRE

- Etat Civil - Infos pratiques	2 ^e couv.
- Le Mot du Maire	1
- Tarifs Four à Chaux 2016	2
- Réunions du Conseil Municipal	3-15
- Arrêté Municipal	15-17
- SMICTOM	18
- Finances et Budget	19-20
- Urbanisme et Travaux	21-26
- Vie associative	27-28
- Marché Festif	29
- Le mot des associations Thurialaises	30-35
- Ecoles et Jeunesse	36-38
- Vie associative	39-40
- Lutte contre le frelon asiatique	41
- Médiathèque	42
- Point Accueil Emploi	43
- Informations Diverses	44-46
- Actions sociales	47
- Démarches administratives	48
- Commerces Ambulants Hebdomadaires	49
- Horaires Car	3 ^e couv.

ETAT CIVIL 2015-2016

Naissances 2015 :

GOUDE Baptiste - La Gare - 15 décembre
DOUÉRIN Alan - 19 rue de la Chèze - 27 décembre
SAUVÉE BOUGET Anna - 4 avenue du Moulin à Vent - 31 décembre

Naissances 2016 :

BERTHAUX Aaron - 5 janvier - 52 Cossinade
LEROY Antoine - 16 janvier - 18 avenue du Moulin à Vent
MAHÉO Jeanne - 19 janvier - 8 rue des Frères Aubin
LARREA DUTON Diégo - 26 janvier - 16 B rue de la Chèze
ERMESSENT GUILLAS Marceau - 2 février - 8 rue du Zéphyr
PENIGUET Benjamin - 10 février - 48 B Cossinade
LAMBERT Lilian - 10 février - 5 rue du Soleil Levant
BELLAMY Lyna - 12 mars - L'Oisillière
JOUSSEAUME Awena - 30 avril - 16 B rue de la Chèze
RIVIER Titouan - 11 mai - Le Vautredon
DRÉANO DUPRE Lylo - 28 mai - 12 rue de la Galerne
PILARD Elliott - 8 juin - 4 rue du Zéphyr
RONNÉ Boston - 15 juin - 52 Cossinade
BLOUTIN MASSÉ Lucile - 16 juin - 3 rue du Champ Thébault

Mariages 2016 :

CHAUVEL Mickaël et DESHOUX Agnès - 18 juin - Les Hautes Noës

Décès 2016 :

THÉZÉ Anna épouse RAHIER - 22 janvier - 11 rue du Schiste Violet - 90 ans
GAUTIER Henri - 30 janvier - 1 rue des Jeannettes - 85 ans
BOUCARD Marie épouse THOMAS - 13 février - Les Noës - 89 ans
ROZÉ Marcel - 26 Février - Les Coudrais - 85 ans
LAUNAY Marie épouse LERAY - 29 février - La Quémerais - 93 ans
PIEL Anna épouse PIEL - 8 avril - La Pouluais - 84 ans
LEBOUC épouse GUIARD Colette - 21 avril - 2 rue des Châtaigneraies - 62 ans
BOIVANT Gilles - 29 Avril - 12 avenue du Guillaubert - 56 ans
COTTO Pierre - 30 avril - La Portière - 79 ans
PIEL Henri - 21 juin - La Cocaudais - 95 ans

INFOS PRATIQUES...

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tél. 02 99 85 32 72 - Fax 02 99 85 41 66

Courriel : mairie@stthurial.fr

Site Internet : www.saint-thurial.com

Lundi : de 14 h à 17 h 30 - Mardi : de 9 h à 12 h

Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi - Vendredi - Samedi de 9 h à 12 h

La Mairie sera fermée les samedis 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 13 et 20 août 2016

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire : sur rendez-vous.

Patrick GROLLEAU : Associations et Sports - sur rendez-vous en semaine et le samedi de 10 h 30 à 12 h

Annick DARIEL : Affaires Sociales – sur rendez-vous

Dominique DAHYOT : Finances – sur rendez-vous

Josette LEFRANCOIS : Affaires Scolaires, Jeunesse sur rendez-vous

Anne Françoise PINSON : Urbanisme, Bâtiments Communaux, Voirie sur rendez-vous.

MEDIATHEQUE

Mardi : de 16 h 30 à 18 h

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h

Vendredi : de 16 h 30 à 19 h - Samedi : de 10 h à 12 h

Tél. 09 52 65 34 72 - **Courriel : bm.st.thurial@wanadoo.fr**

Blog : <http://mediathequesaintthurial.blogspot.fr/>

TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères se fait le vendredi matin à partir de 5 h.

Le ramassage du tri sélectif se fait le Jeudi matin, tous les 15 jours (à partir de 5 h).

(Si il y a un jour férié en début de semaine, les collectes sont retardées d'un jour)

LA DECHETTERIE

Lieu-dit "Les Trois Jours" route de Monterfil (accès par la RD 40) LE VERGER - 02 99 07 45 55

Lundi – mercredi – vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

GARDERIE MUNICIPALE - Tél. 09 73 14 80 04

Lundi et Jeudi : de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 19 h

Mardi et Vendredi : de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h (18 h 30 le vendredi)

Mercredi : de 7 h à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h.

LOCATION FOUR A CHAUX

En Mairie, aux heures d'ouverture ou par téléphone au 02 99 85 32 72. Du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi 16 h).

CORRESPONDANT OUEST FRANCE

Madame Maryline VALEYE - Bréal sous Montfort
06 75 26 87 59 - maryline.occitanie@gmail.com

SAINT-THURIAL - Bulletin Municipal n° 57

Rédaction : Mairie de SAINT-THURIAL - *Directeur de la Publication* : David MOIZAN

Impression : PIERRE - Guer - *Photos* : Mairie - *Dépôt Légal* à parution.

LE MOT DU MAIRE



Ce début d'année 2016 est la poursuite des actions engagées, mais également des initiatives nouvelles.

Tout d'abord l'achèvement des travaux sur le carrefour central, redonnant une image dynamique et valorisante de notre commune. Les aménagements ont permis d'accueillir un nouveau commerce ambulancier le mercredi soir "tonton garçon" qui prépare sur site des plats Mauriciens. Ce fut aussi l'occasion pour les propriétaires du bar de la Vallée de mettre en conformité P.M.R le commerce et redonner une image conviviale au commerce.

Ce premier semestre fut aussi l'occasion de réaffirmer notre volonté d'aménager le Parc Urbain en lieu et place de l'ancien camping. Nous avons pu observer via l'enquête publique l'intérêt général que représente ce projet pour les Thurialais.

Cette première période de l'année a permis de renégocier le contrat de délégation de service Public de l'assainissement, nous poursuivrons la gestion du service avec l'entreprise SAUR. La prestation a été optimisée par cette mise en concurrence et la dératisation systématique du réseau a été incluse. Le prix du service a également été négocié à la baisse pendant cette procédure.

Le travail sur les finances s'est poursuivi pour maintenir un investissement soutenu afin d'alimenter nos entreprises locales. Le taux de réalisation en investissement pour l'année 2015 a été de 78 % ce qui montre bien le respect des engagements de notre Conseil Municipal et l'investissement de vos élus dans les dossiers.

Le groupe de travail pour les Personnes à Mobilité Réduite constitué de membres du Conseil et de Thurialais a œuvré pour déposer en préfecture dans les délais l'Agenda d'accessibilité, de façon à engager sur six années des actions en vue de favoriser le déplacement de chacun, que l'on soit assistante maternelle, jeune maman, personne âgée ou personne en situation de handicap.

Notre Communauté de Communes de Brocéliande a connu un trimestre animé : la démission inattendue de son président a engendré une nouvelle élection du Président et des Vices Présidents. Ce départ a eu en outre pour conséquence de rompre l'accord local sur la répartition des sièges entre les huit communes. Ce changement a été l'opportunité pour Saint-Thurial d'obtenir un siège de délégué supplémentaire au regard de son poids démographique, ce qui m'a amené à intégrer la Communauté de Communes.

Certains s'interrogent sur le fait que je ne me sois pas présenté en tant que vice-président. Ce choix, mûrement réfléchi, a été fait dans la continuité de ma précédente position, à savoir le respect du vote des Thurialais lors des dernières élections municipales. J'ai aussi proposé à M Daniel de poursuivre son engagement et son travail à la Communauté de Communes, à la fois pour l'intérêt général et celui de notre commune.

La commission Association a travaillé pour démarrer un marché festif les jeudis soirs du mois de juin, je remercie Patrick Grolleau pour cette excellente idée et tous les bénévoles qui ont œuvré pour sa réussite.

La commune va devenir connectée demain avec un panneau d'affichage numérique qui va prendre place au carrefour central, ce moyen de communication high tech permettra de mieux vous transmettre les informations sur la vie de notre commune.

Je vous laisse découvrir la suite des réalisations dans votre bulletin municipal,

Le mois de juillet étant arrivé, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

TARIFS FOUR A CHAUX 2016

HORS COMMUNE	Tarif 1 journée	2 jours consécutifs	Tarif < 4 H
Grande Salle			
vin d'honneur/réunion			56 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			165 €
avec cuisine	520 €	831 €	
sans cuisine	293 €	469 €	
Petite salle			
vin d'honneur/réunion			43 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			110 €
avec cuisine	401 €	642 €	
sans cuisine	173 €	282 €	
HABITANTS COMMUNE			
Grande salle			
vin d'honneur/réunion			35 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			121 €
avec cuisine	330 €	527 €	
sans cuisine	179 €	290 €	
Petite salle			
vin d'honneur/réunion			27 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			80 €
avec cuisine	221 €	353 €	
sans cuisine	121 €	195 €	
ASSOCIATIONS COMMUNALES			
Grande salle			
vin d'honneur/réunion			29 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			72 €
avec cuisine	195 €	306 €	
sans cuisine	105 €	165 €	
Petite salle			
vin d'honneur/réunion			17 €
vin d'honneur/réunion avec accès cuisine			51 €
avec cuisine	148 €	230 €	
sans cuisine	121 €	195 €	

Cautions : 160 € pour le ménage et 500 € pour garantie contre dommages

Forfait ménage : 145,00 € pour la grande salle et 71,00 € pour la petite salle
(chèque caution ménage conservé si tables et chaises non rangées et nettoyées)

Locations chaises et tables : Location de chaise : 0,25 € - Location de table : 3,50 €

LOCATION GRATUITE pour les associations Thurialaises :
1 location gratuite par an et par association + arbres de Noël pour les écoles

Participation aux frais de chauffage pour manifestations et événements loués à titre gratuit : 30 €/jour

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 décembre 2015

Présents : D. MOIZAN, P. GROLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, AM. PERRAULT, JF. GUILLEMOT (a quitté la séance à 20H20), S. TURQUET.

Excusés : R. CHAPIN, I. HERVAULT, J. CLERMONT.

Absents : L. HERVÉ, Y. MARTIN.

Pouvoirs : M. R. CHAPIN à M. R. PIEL, Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL, Mme J. CLERMONT à Mme AF PINSON.

Secrétaire de séance : D. DAHYOT

N°1 - OBJET : CONVENTION ASSOCIATION

THÉÂTRE "CÔTÉ COUR - CÔTÉ JARDIN"

Monsieur Patrick GROLEAU, adjoint aux associations, rappelle le fonctionnement de l'association "Côté cour - Côté jardin", qui permet aux jeunes de SAINT THURIAL de bénéficier de cours de théâtre. Il présente la proposition de convention de l'association pour la saison 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (J. LEFRANCOIS, en tant que présidente de l'association), autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association pour l'année 2015/2016.

N°2 - OBJET : TARIFS LOCATION SALLE

DU FOUR A CHAUX 2016

Monsieur P. GROLEAU, 1^{er} adjoint, rappelle les tarifs appliqués pour la location de la salle du Four à Chaux pour l'année 2015.

Il présente ensuite un tableau faisant figurer une proposition d'augmentation de 2 % aux membres du conseil municipal, sur l'ensemble des services à compter du 1^{er} janvier 2016. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'augmentation des tarifs tels qu'indiquée au tableau ci-après, soit 2 %.

N°3 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET COMMUNAL

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les conseillers municipaux qu'il est prudent d'anticiper une insuffisance de crédits au chapitre 012 "Charges de personnel", essentiellement liée à :

- L'augmentation du temps de cantine liée aux nouveaux rythmes scolaires impliquant la reconduction des contrats de contractuels (personnel non titulaire),
- L'appel au personnel non titulaire pour effectuer des remplacements (sur le périscolaire essentiellement) en cas d'arrêts de travail de personnels titulaires.

Cela implique donc une décision modificative, le vote ayant lieu au chapitre. Sur avis favorable de la commission finances réunie le 20/11/2015, l'opération suivante est proposée :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Chapitre 012 / Compte 6413 Personnel non titulaire	+ 4 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 4 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

N°4 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET COMMUNAL (TRAVAUX EN REGIE 2015)

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, explique que les travaux en régie ayant été supérieurs à ce qui avait été prévu, il convient d'augmenter le compte 2315 au chapitre 040, afin de les comptabiliser en totalité.

La régularisation évoquée ci-dessus implique une décision modificative. L'opération suivante est donc proposée :

FONCTIONNEMENT		Montant
DEPENSES	Chapitre 023	+ 2500,00 €
RECETTES	Chapitre 042/ Compte 722 Travaux en régie	+ 2500,00 €

INVESTISSEMENT		Montant
DEPENSES	Chapitre 040/ Compte 2315 Travaux	+ 2500,00 €
RECETTES	Chapitre 021	+ 2500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

N°5 - OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL

DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux Droits et Libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la

confection des documents budgétaires,

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil que la commission finances, réunie le 20 novembre dernier, propose de fixer un taux d'indemnité à 80 % pour cette année 2015.

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de Conseil,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % pour l'année écoulée,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cette indemnité au compte 6225 "Indemnités au comptable et aux régisseurs" du budget communal.

N°6 - OBJET : VOTE PAR ANTICIPATION

DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 A L'AEPEC ET A L'UFCV

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances rappelle que pour payer des subventions sur le compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" avant le vote du budget primitif de la commune, il est indispensable de valider préalablement ces sommes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'y inscrire les sommes suivantes :

- une subvention de 15 387,18 € pour l'association AEPEC de l'école privée SAINT JOSEPH afin de régler les mois de janvier-février-mars 2016, correspondant à un versement mensuel de 5 129,06 €, mode de participation validé par une délibération du 07/09/2015;

- une subvention de 20 835,00 € pour l'UFCV dans le cadre de la convention relative à l'organisation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire), afin de régler les mois de janvier-février-mars 2016, soit respectivement 2522,50 € et 18 312,50 €, pour une participation fixée pour la période 2015-2016 à 10 090 € pour l'ALSH et 73 250 € pour les TAP.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le paiement des participations telles que décrites ci-dessus, et s'engage à inscrire ces fonds au budget communal 2016 au moment du vote.

N°7 - OBJET : ADMISSION DE TITRES

EN NON-VALEUR

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal de la réception par la mairie d'une liste transmise par Monsieur le Trésorier municipal, qui référence les pièces irrécouvrables pour le budget communal.

Par conséquent, il est proposé d'admettre en non-valeur les pièces suivantes : titres de 2012 à 2014 pour un montant de 361,78 euros (liste 1746960215 du 06/11/2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la proposition ci-dessus et admet en non-valeur les titres précités pour un montant total de 361,78 euros. La dépense en résultant sera imputée à l'article 6541 du budget communal.

- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

N°8 - OBJET : PARTICIPATION D'UN

PARTICULIER A DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT A "LA LIMBERGERE"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'empierrement vont être réalisés par une entreprise et facturés à la commune. Une partie de ces travaux consiste en la réalisation d'un chemin d'accès à son domicile pour un particulier. Avec son accord, et suite à la présentation du projet en commission urbanisme du 6 novembre, il est prévu une prise en charge à hauteur de 3 500 €.

Il convient de formaliser cet accord par l'intermédiaire d'une convention : ces travaux d'investissement (empierrement, bitume double couche...) s'imputeront à l'article 2315 "Installations, matériels et outillages techniques", tandis que la participation du riverain s'imputera au compte 1328 "Autres subventions d'équipement non transférables".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

N°9 - OBJET : CONVENTION RELATIVE AU

CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a entrepris il y a quelques années, en partenariat avec les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le classement général de ses archives. Le suivi de la production réglementaire est depuis régulièrement mis en place pour assurer une fiabilité aux instruments de recherches et procéder aux éliminations réglementaires.

La venue de l'archiviste est programmée pour le 1^{er} semestre 2016. A cet effet, il convient de valider la convention relative à son passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au classement des archives de la commune.

N°10 - OBJET : DEPÔT DU DOSSIER D'AGENDA

D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur le Maire expose que la commune, en tant que gestionnaire d'ERP, a désormais l'obligation de mettre ses établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, et de s'y engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP (Établissement recevant du Public) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements en toute sécurité juridique. L'Ad'AP

correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupe de travail a été constitué afin de mettre en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Suite aux réunions des 18 novembre et 1er décembre, il présente aux membres du conseil municipal l'avancement de la démarche, et notamment les ERP concernés et le budget global consacré à l'Ad'AP (phasage et coût annuel des actions projetées).

Les priorités d'action seront définitivement fixées lors de la réunion du 10 décembre, sachant que l'agenda (composé d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires) doit être déposé en préfecture avant le 27 décembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté;

- autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP (l'agenda d'accessibilité programmée) auprès du préfet.

N°11 - OBJET : AVENANT N°3 LOT

“ESPACES VERTS” LOTISSEMENT LA LANDE DU MOULIN A VENT

Madame Anne-Françoise PINSON, adjointe à l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal que suite à l'achèvement du lot “espaces verts” du lotissement (entreprise LAMY), le cumul des plus et moins-values nécessite le passage d'un avenant négatif, pour un montant de 3367,48 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif au lot 4 “Espaces verts” du lotissement “La Lande du Moulin à Vent”.

N°12 - OBJET : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'une étude notariale. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, la présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit de la parcelle référencée ci-dessous :

- AC n°94, située “30 rue des Frères Aubin”.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

N°13 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 devis ont été signés pour la pose de poteaux incendie rue de la Chèze.

Etant donné que ces travaux doivent être comptabilisés au 204 “Subventions d'équipement versées”, compte qui comme le précise le plan comptable M14 relatif aux communes de plus de 500 habitants, constitue à lui seul un chapitre budgétaire, il est indispensable de prendre une décision modificative, aucun crédit n'y étant prévu au budget primitif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'augmenter les crédits du chapitre 204 à hauteur de 6 100 €, et de réduire du même montant le chapitre 020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT	Montant
Chapitre 204/ Compte 204182 Bâtiments et installations	+ 6100,00 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 6100,00 €

Réunion du 21 janvier 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. PIEL, AM. PERRAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.

Excusés : J. LEFRANCOIS, R. DANIEL, R. CHAPIN, L. HERVÉ, I. HERVAULT.

Absent : Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mme J. LEFRANCOIS à M. P. GROLLEAU, M. R. DANIEL à M. JF. GUILLEMOT, M. R. CHAPIN à M. R. PIEL, Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL.

Secrétaire de séance : J. CLERMONT

N°1 - OBJET : AMENDES DE POLICE

PROGRAMME 2016 (DOTATION 2015)

Par courrier en date du 2 décembre 2015, le Conseil départemental proposait aux communes de déposer un dossier au titre de la dotation “Amendes de police” 2016. Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux pouvant être envisagés dans ce contexte : la création de passages pour les piétons ainsi

que divers aménagements de sécurité (avenue du Genetay, à la Vallée Julienne, au centre bourg, à Cossinade).

Le montant total des travaux soumis à la demande est de 85 436,97 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de présenter le programme 2016 décrit ci-dessus au titre des amendes de police,

- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N°2 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre à la DETR au titre de différentes catégories d'opérations.

Il s'agit donc de présenter à ce titre une demande de subvention pour :

- L'acquisition de matériel informatique pour l'école,
- Divers travaux sur les bâtiments publics (mairie, maison des associations, cantine, salle communale),
- Les travaux d'aménagement du centre bourg relatifs aux tranches conditionnelles 1 et 2.

Le plan de financement se présente donc comme suit :

Dépenses HT en €	
Nature des dépenses	Montant HT
Acquisition de matériel informatique école	6 525,00 €
Travaux de mise en accessibilité d'ERP, de grosses réparations et de rénovation et transition énergétique sur bâtiments publics	64 768,70 €
Revitalisation entre bourg	241 146,50 €
TOTAL	312 440,20 €

Recettes HT en €	
DETR	93 405,81 €
Autofinancement (fonds propres)	219 034,39 €
TOTAL	312 440,20 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les opérations telles que présentées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour un montant de 93 405,81 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de ces opérations.

N°3 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :

- B n°1411 et 1442 d'une surface totale de 856 m², situées à "Cossinade" ;
- AC n°99 d'une surface de 599 m², située "24 rue des Frères Aubin".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

Réunion du 29 février 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, JF. GUILLEMOT, S. TURQUET.

Excusés : G. LERAY, L. HERVÉ, I. HERVAULT, J. CLERMONT.

Absent: Y. MARTIN.

Pouvoirs : M. G. LERAY à M. D. MOIZAN, Mme L. HERVÉ à M. R. DANIEL, Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL, Mme J. CLERMONT à Mme AF. PINSON.

Secrétaire de séance : J. LEFRANCOIS

N°1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2016

POUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES POUR LA MÉDIATHEQUE

Monsieur P. GROLLEAU, 1^{er} adjoint, propose aux membres du conseil municipal, dans le cadre du Contrat de Territoire, de solliciter comme tous les ans l'aide à l'acquisition d'ouvrages en bibliothèque.

Il convient d'en formuler la demande auprès du Conseil Général par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Le plan de financement serait le suivant :

Aide à l'acquisition d'ouvrages	
Montant prévisionnel acquisition de livres pour 2016 (base = dépenses réelles 2015)	5 037,08 €
Subvention Communauté de Communes	0,00 €
Subvention Conseil Général	1 255,00 €
Autofinancement	3 782,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention du Conseil Général au titre de l'exercice 2016, dans le cadre du dispositif du contrat de Territoire, auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande, de 1 255 € pour une subvention relative à l'acquisition d'imprimés en bibliothèque.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

N°2 - OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS

Monsieur P. GROLLEAU informe les membres du conseil municipal, qu'en vertu de l'article L 2144-3 du CGCT, "des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations [...] qui en font la demande". Cet article prévoit que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, "compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public". De plus, dès lors qu'un réel "intérêt communal" est en jeu, l'article L 2125-1 prévoit que "...l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement [...] aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général...".

Le cas se présentant aujourd'hui pour l'association A.S. SAINT-THURIAL FOOTBALL (club-house), il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention stipulant les conditions d'occupation des bâtiments concernés, ainsi que de l'autoriser pour l'avenir à signer les conventions éventuelles de même type sans qu'il n'ait besoin de solliciter à nouveau l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux communaux pour l'association A.S. SAINT-THURIAL FOOTBALL, ainsi qu'à signer les prochaines conventions de même type pour d'autres associations lorsque le cas se présentera.

N°3 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que :

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités

Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche,

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

N°4 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du pacte fiscal et financier voté par la Communauté de Communes de Brocéliande le 14 septembre dernier, une participation est accordée aux communes sous forme de fonds de concours sur la période 2015-2017. Ce fonds de concours concerne les projets relatifs aux trois thématiques suivantes : économies d'énergie, accessibilité, et éclairage public.

Au titre de l'enveloppe de 71 343 euros arrêtée pour la commune de Saint-Thurial, il s'agit de présenter une demande de subvention portant dans son intégralité sur la thématique de l'éclairage public, pour des travaux réalisés en 2015 et en 2016 :

Conventions avec le SDE 35	Reste HT à la charge de la commune avant subvention CDC Brocéliande
Eclairage rue du schiste violet	12 755,38 €
Eclairage lotissement	14 778,52 €
Eclairage rénovation boules Tranche 2	23 171,00 €
Eclairage rue de la Chèze	20 736,00 €
Eclairage carrefour central et rue du schiste violet	20 449,16 €
Eclairage rue de l'église	22 075,94 €
Eclairage rue du Guillaubert et des Frères Aubin	23 053,08 €
Eclairage rue du Landier	13 245,46 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les opérations telles que présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de ces opérations,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours communautaire dans sa totalité.

N°5 - OBJET : RÉPARTITION DES SIEGES

ENTRE COMMUNES MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'assemblée est informée que M. Laurent Peyrègne a fait part de sa démission le 29 janvier dernier de l'ensemble de ses fonctions électives. Cette démission a été acceptée par le Préfet avec effet au 1^{er} février 2016. Elle entraîne de fait, l'obligation pour la Commune de Plélan-le-Grand d'organiser des élections municipales.

L'accord local conclu, en juin 2013, conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des

collectivités territoriales (RCT), fixant la composition du conseil communautaire à l'issue des élections municipales de 2014 à 31 sièges, validée par arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, est aujourd'hui invalidé, les dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT, permettant un accord sur la détermination du nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, ayant été déclarées inconstitutionnelles dans une décision du 20 juin 2014, soit après les élections municipales.

En conséquence, il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du nouvel article L. 5211-6-1 et ce, dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal.

Ainsi selon le même article, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire peuvent être établis, sur la base d'un nouvel accord local, dans les communautés de communes, par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Cette répartition des sièges ainsi doit respecter cinq conditions :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application des dispositions "classiques" ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

A défaut d'accord local dans les délais entre les communes membres, c'est le Préfet qui arrêtera, sur la base des alinéas III à V de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, la répartition du futur conseil communautaire selon la règle de droit commun soit 27 sièges.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le 22 février 2016, a émis l'avis de fixer une répartition des sièges entre communes membres comme suit :

	Nombre de délégués
Bréal-sous-Montfort	9
Maxent	2
Monterfil	2
Paimpont	3
Plélan-le-Grand	6
Saint-Péran	1
Saint-Thurial	4
Treffendel	2

Par conséquent, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle composition du Conseil communautaire qui figurera dans les statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (R. DANIEL, L. HERVÉ, JF. GUILLEMOT), décide de valider la répartition des sièges entre communes membres telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

N°6 - OBJET : RENOUELEMENT

CONVENTION AVEC "L'ÉTAPE"

Monsieur le Maire rappelle le dispositif de l'association "L'ETAPE" : afin de développer une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi et habitant sur le territoire des communes de BRÉAL, CHAVAGNE, LA CHAPELLE THOUARAU, CINTRÉ, L'HERMITAGE, LE VERGER, MORDELLES, LE RHEU, SAINT THURIAL, cette association demande à chacune des communes concernées de conclure un partenariat avec elle.

Il s'agit donc ici de reconduire le partenariat entre l'association et la commune pour l'année 2016. Cette convention serait passée pour un nombre annuel d'heures de 900 heures, et ce pour un coût de 10,25 € par heure et par personne embauchée.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2016 entre la commune et l'ETAPE.

N°7 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE

D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi 2007-2009 du 19 février 2009 relative à la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée la création, dans la filière technique, d'un emploi d'adjoint territorial de deuxième classe permanent à temps complet, afin d'assurer le renfort de l'équipe déjà présente, notamment au niveau des espaces verts -en lien avec le développement du lotissement-, ainsi qu'au niveau des bâtiments communaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe à compter du 1er novembre 2016,

- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°8 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :

- B n°1485 d'une surface de 603 m², située au lieu-dit "Cossinade" ;
- ZN n°171 d'une surface de 56 m², située au lieu-dit "La Croix Goyet" ;
- ZN n°175 d'une surface de 56 m², située au lieu-dit "La Croix Goyet" ;
- ZN n°170 et 176 d'une surface totale de 70 m², située "3 rue de La Croix Goyet" ;

- ZE n°125 et 127 d'une surface totale de 2635 m², située au lieu-dit "Les Brées".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

N°9 - OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT

D'UTILISATION DE LA SALLE DU FOUR A CHAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors des locations de la salle du Four à Chaux, des oublis ponctuels sont constatés concernant l'éclairage.

Par conséquent, il est proposé d'ajouter à l'article 7 une clause permettant de facturer la somme de 15 euros en cas d'oubli d'extinction des lumières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la modification du règlement d'utilisation de la salle communale du "Four à Chaux" telle que décrite ci-dessus.

Réunion du 30 mars 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, S. TURQUET.

Excusés : I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT.

Absents: L. HERVÉ, Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL, M. JF. GUILLEMOT à M. R. DANIEL, Mme J. CLERMONT à Mme AF. PINSON.

Secrétaire de séance : R. CHAPIN

N°1 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET COMMUNAL

Suite à la présentation du compte administratif de la commune par Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, le Conseil Municipal prend acte de ce document, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses :	1 157 709,92 €
Recettes :	1 492 933,84 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	335 223,92 €

Investissement	
Dépenses :	850 078,46 €
Recettes :	448 433,63 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	401 644,83 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la présentation du compte administratif du budget assainissement par Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, le Conseil Municipal prend acte de ce document, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses :	39 550,06 €
Recettes :	76 162,95 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	36 612,89 €

Investissement	
Dépenses :	36 467,52 €
Recettes :	28 717,79 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	7 749,73 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°3 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET LOTISSEMENT "LA LANDE DU MOULIN"

Suite à la présentation du compte administratif du budget du lotissement par Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, le Conseil Municipal prend acte de ce document, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses :	121 526,87 €
Recettes :	98 015,37 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	23 511,50 €

Investissement	
Dépenses :	32 977,09 €
Recettes :	74 663,98 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	41 686,89 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur les différents comptes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°4 - OBJET : COMPTES DE GESTION 2015

DIFFÉRENTS BUDGETS : COMMUNAL, LOTISSEMENT (LA LANDE DU MOULIN À VENT) ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter l'exécution des budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des comptes administratifs sont conformes à ceux de la gestion du receveur ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur n'appellent ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les comptes de gestion du receveur.

N°5 - OBJET : DURÉE AMORTISSEMENTS

DES BIENS ACQUIS EN 2015

Afin de respecter la régularité comptable, il convient d'amortir les dépenses des comptes 20 (Immobilisations incorporelles) et 21 (Immobilisations corporelles). Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, propose de déterminer la durée d'amortissement de ces investissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer les durées d'amortissements suivantes :

N° inventaire	Bien	Montant	Durée
2015/204182/01	Bornes incendie centre bourg	6 044,89 €	5
2015/2152/01	Panneau Cossinade	553,50 €	2
2015/2152/02	Panneau d'affichage école	190,20 €	1
2015/21578/01	Panneau publicitaire	810,00 €	4
2015/2158/01	Débroussailleuse	979,19 €	5
2015/2158/02	Nettoyeur haute pression	475,00 €	3
2015/2158/03	Marteau perforateur	72,00 €	1
2015/2183/01	Écran projection salle CM	838,80 €	4
2015/2183/02	Retroprojecteur salle CM	1 540,80 €	4
2015/2183/03	Portable responsable serv techniques	71,88 €	1
2015/2183/04	Photocopieur mairie	3 744,00 €	5
2015/2183/05	Portable agent serv techniques	71,88 €	1
2015/2184/01	Bac à CD et DVD	453,77 €	2
2015/2184/02	Armoire école	350,10 €	2
2015/2184/03	Armoire cantine	1 584,00 €	4
2015/2188/01	Auvent cantine	12 000,00 €	12
2015/2188/02	Drapeaux et panneaux école	409,33 €	2
2015/2188/03	Miroir de signalisation	659,40 €	3
2015/2188/04	Douchette cantine	270,00 €	1
2015/2188/05	Aspirateur école	240,00 €	1

N°6 - OBJET : REPRISES AMORTISSEMENTS

ÉTUDES AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Sur les conseils de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à une reprise concernant des études suivantes qui ont été amorties trop tôt. En effet, elles ont été commandées pour la réalisation de l'aménagement du centre bourg, opération pour laquelle les travaux ne sont pas encore terminés.

Numéro inventaire	Désignation du bien	Amortissements effectués
2013/2031/01	Étude aménagement RD36 (en 2013 pour 2798,64€)	559,73€ en 2014 559,73€ en 2015
2014/2031/01	lever topographique supplémentaire RD36 (en 2014 pour 1338,00€)	446,00€ en 2015
TOTAL A REPENDRE		1 565,46 €

Par conséquent, il est proposé de reprendre les amortissements correspondants, en passant les écritures

suivantes : titre au 7811 “Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles” et mandat au 28031 “Amortissements frais d’études”, pour un montant de 1565,46 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l’unanimité les écritures de reprises telles qu’évoquées ci-dessus. Les sommes correspondantes seront prévues au budget primitif concerné.

N°7 - OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES

LOCALES 2016

Après étude des documents transmis par les services fiscaux, la commission finances propose de n’appliquer aucune hausse aux taux des taxes locales pour l’année 2016, soit :

Taxe d’Habitation : 18,49 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 19,79 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,12 %

Le produit fiscal attendu pour 2016 est donc de 569 884 €. Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents de n’appliquer aucune hausse aux taux des taxes locales pour l’année 2016.

N°8 - OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES

2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, valide les montants de subventions figurant au tableau ci-joint pour le Budget Primitif communal 2016. Ils seront prévus à l’article 6574. A noter que les élus suivants se sont abstenus pour les montants attribués aux associations pour lesquelles ils sont respectivement impliqués, à savoir :

- P. GROLLEAU pour “Saint Thurial basket”,
- J. LEFRANCOIS pour “Côté cour côté jardin”.
- A. AUBIN pour l’“ANST”,
- S. TURQUET pour “Galipette”.

ASSOCIATION	SUBVENTION classique	SUBVENTION exceptionnelle
Saint Thurial Basket	750 €	
Association Sportive Saint Thurial Tennis de table	180 €	
A.P.E.L Subvention de fonctionnement	340 €	
A.P.E.E.P Subvention de fonctionnement	340 €	400 € (sur présentation facture organisation chasse aux œufs)
A.P.E.L - Classe de découverte - Arbre de Noël	984 € (12 € X 82 élèves) 574 € (7 € X 82 élèves)	
A.P.E.E.P (Versement à l’O.C.C.E.) - Classe de découverte - Arbre de Noël	2 172 € (12 € X 181 élèves) 1 267 € (7 € X 181 élèves)	
Amicale des Donneurs de Sang	300 €	
Échanges et Solidarités	330 €	
Prévention Routière	62 €	
Azylis	102 €	
HAITcllic	130 €	
VTT Saint-Thurial-Brocéliande	600 €	400 € (sur présentation facture formation premiers secours)
Côté cour côté jardin	2 443 € (versement en 3 fois)	
Condate moto	500 €	
ANST (Association Nature à Saint Thurial)	60 €	60 € (sur présentation facture)
Galipette	150 €	

N°9 - OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTAT

BUDGET COMMUNAL 2016

L’instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l’approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d’affectation budgétaire en section d’investissement de la totalité ou d’une partie du résultat de fonctionnement de l’exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l’instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d’investissement

compte tenu des restes à réaliser. L’affectation s’avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2015 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de la section d’exploitation de **335 223,92 Euros**,
- un excédent de la section d’investissement de **146 408,95 Euros**.

Il est donc proposé, pour le Budget Primitif 2016 :

- D’affecter la totalité de l’excédent d’exploitation au financement des dépenses d’investissement, par une inscription en recettes de **335 223 Euros** au compte 1068 “Excédent de fonctionnement capitalisé” ;

- De reporter l'excédent d'investissement constaté par une inscription de **146 408 Euros** à l'article 001 "Excédent antérieur reporté" de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation en recettes d'investissement au compte 1068, ainsi que le report de l'excédent d'investissement au compte 001.

N°10 - OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente la proposition de Budget primitif 2016 pour la Commune. Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES	
Fonctionnement :	1 413 410,00 €
Investissement :	1 040 377,00 €
Soit un total de :	2 453 787,00 €

RECETTES	
Fonctionnement :	1 413 410,00 €
Investissement :	1 040 377,00 €
Soit un total de :	2 453 787,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (JF. GUILLEMOT),

- Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,
- Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature développée M14.

N°11 - OBJET : VOTE DU BUDGET

ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente le Budget primitif assainissement 2016. Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES	
Fonctionnement :	423 250,00 €
Investissement :	577 133,00 €
Soit un total de :	1 000 383,00 €

RECETTES	
Fonctionnement :	423 250,00 €
Investissement :	577 133,00 €
Soit un total de :	1 000 383,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,
- Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature abrégée M49.

N°12 - OBJET : BUDGET LOTISSEMENT

"LA LANDE DU MOULIN A VENT" 2016

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, présente le Budget primitif du lotissement "La Lande du Moulin à Vent" 2016. Ce dernier se résume de la façon suivante :

DÉPENSES	
Fonctionnement :	1 432 410,00 €
Investissement :	280 956,00 €
Soit un total de :	1 713 366,00 €

RECETTES	
Fonctionnement :	1 432 410,00 €
Investissement :	280 956,00 €
Soit un total de :	1 713 366,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le budget tel qu'indiqué ci-dessus,
- Précise que ce budget est établi en conformité avec la nomenclature M14.

N°13 - OBJET : ÉLECTION NOUVEAU DÉLÉGUÉ

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à l'approbation de la répartition des sièges entre communes membres selon l'accord local proposé lors de la dernière réunion de conseil municipal, il convient désormais de procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux souhaite présenter sa candidature. Aucun membre ne formule ce souhait.

Après que Monsieur le Maire ait présenté sa candidature, il consulte les membres du conseil municipal afin de savoir s'ils désirent procéder à un vote à bulletin secret.

La réponse étant négative, il est opté pour un vote à main levée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre (JF. GUILLEMOT), et 1 abstention (R. DANIEL), décide d'élire Monsieur David MOIZAN en tant que nouveau délégué communautaire.

Réunion du 2 mai 2016

Présents : P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, R. CHAPIN, AM. PERRAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.

Excusés : D. MOIZAN, L. HERVÉ.

Absents : I. HERVAULT, Y. MARTIN.

Pouvoir : Mme L. HERVÉ à M. R. DANIEL.

Secrétaire de séance : AM. PERRAULT

**N°1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL (PROJET DE RÉNOVATION
THERMIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX)**

Par circulaire du 15 janvier 2015, Monsieur le Premier ministre détaille les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi de finances pour 2016 relatives au fonds de soutien d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Les projets d'investissements répondant aux critères énoncés doivent être déposés avant le 28 mai. Il s'agit donc de présenter à ce titre une demande de subvention pour un projet de rénovation thermique des bâtiments communaux (mairie, cantine et salle du four à chaux), qui s'inscrit dans la 1ère enveloppe de soutien aux grands projets d'investissement dans la thématique "Transition énergétique".

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses HT en €	
Rénovation thermique de bâtiments publics	158 223,69 €
TOTAL	158 223,69 €

Recettes HT en €	
1 ^{ère} enveloppe de soutien aux grands projets d'investissement, thématique "Transition énergétique" (80%)	126 578,95 €
Autofinancement/fonds propres	31 644,74 €
TOTAL	158 223,69 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'opération telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local sur la thématique "transition énergétique" pour un montant de 126 578,95 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

**N°2 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (PROJET
DE CRÉATION D'UN PARC URBAIN VÉGÉTAL)**

Par circulaire du 15 janvier 2015, Monsieur le Premier ministre détaille les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi de finances pour 2016 relatives au fonds de soutien d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Les projets d'investissements répondant aux critères énoncés doivent être déposés avant le 28 mai. Il s'agit donc de présenter à ce titre une demande de subvention concernant un projet de création de parc urbain végétal, qui s'inscrit dans la 2^{ème} enveloppe de soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre, et en particulier les actions 4.1 et 4.2.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses HT en €	
Création d'un parc urbain végétal pour revitaliser le centre bourg	50 025,30 €
TOTAL	50 025,30 €

Recettes HT en €	
2 ^{ème} enveloppe de soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre (40%)	20 010,12 €
Autofinancement/fonds propres	30 015,18 €
TOTAL	50 025,30 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'opération telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local sur la thématique "communes remplissant un rôle de bourg-centre" pour un montant de 20 010,12 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

N°3 - OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :

- AB n°527 d'une surface de 9 ares et 35 centiares, située "8 rue du schiste violet" ;
- AB n°127 et 128 d'une surface totale de 960 m², située "10 rue du schiste violet" ;
- ZD n°122 d'une surface de 142 m², située "ZA du Châtelet".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

**N°4 - OBJET : VALIDATION AVENANTS 1 ET 2
DU LOT 1 (PÉROTIN) AMÉNAGEMENT
DU CENTRE BOURG**

Monsieur P. GROLLEAU, 1^{er} adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2015-017 du 31/03/2015, l'entreprise PEROTIN a été choisie pour la réalisation du lot 1 des travaux relatifs à l'aménagement du centre bourg.

Afin de valider cette décision, il était fait mention dans la délibération que le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer "l'ensemble des pièces du marché".

Or, à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération complémentaire afin de valider les avenants pris par la suite concernant le lot n°1, car il aurait fallu indiquer "y compris les avenants", la formulation "autorisé à signer l'ensemble des pièces du marché" n'étant pas suffisante pour permettre à Monsieur le Maire de signer ces documents.

Ainsi, même si les avenants ont déjà été signés et transmis à la préfecture, il s'agit de les faire valider a posteriori par les membres du conseil municipal. Leur contenu est le suivant :

- Avenant 1 : "modification devis aménagement impasse rue de la Chèze" pour 4391 € HT et "tricouche allée piétonne" pour 2332,80 € HT, ce qui porte le montant de la tranche ferme à 250 491,80 € HT.

- Avenant 2 : "alimentation du panneau d'information et déplacement de prise de courant" pour 3047,54 € HT, ce qui porte le montant de la tranche conditionnelle à 152 021,54 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu des avenants précités et confirme que Monsieur le Maire était autorisé à les signer.

Réunion du 6 juin 2016

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, A. AUBIN, R. PIEL, AM. PERRAULT, L. HERVÉ, J. CLERMONT, S. TURQUET.

Excusés : E. DAVID, R. DANIEL, R. CHAPIN, I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT.

Absent : Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mme E. DAVID à Mme AF. PINSON, M. R. CHAPIN à M. R. PIEL, Mme I. HERVAULT à Mme A. DARIEL.

Secrétaire de séance : L. HERVÉ

N°1 : OBJET : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de l'assainissement, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

Préalablement, l'autorité exécutive a transmis à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat. Au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de la valeur technique, la qualité du service proposé, et des intérêts présentées par les aspects financiers (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service.

Le contrat a pour objet la gestion du service public de l'assainissement. Il a une durée de 5 ans et son exécution débute le 01/07/2016. Les principales obligations du fermier sont les suivantes :

- Relations du service avec les abonnés,
- Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations de service,
- Travaux de réparation des canalisations,
- Renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations et des branchements,
- Tenue à jour des plans, de l'inventaire technique des immobilisations et de l'ensemble des systèmes d'information associés,
- Fourniture à la collectivité de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5,

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 12/11/2015, Le Conseil après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention (AM. PERRAULT) :

- Approuve le choix de l'entreprise SAUR en tant que délégataire du service public de l'assainissement;
- Approuve les termes du contrat de délégation de service public et de ses annexes (parmi lesquelles le règlement du service);
- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public ainsi que les documents afférents.

N°2 : OBJET : REVERSEMENT EXCÉDENT

BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur l'adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Thurial dispose d'un excédent de fonctionnement sur le budget annexe assainissement (en recettes au 002).

Or le CGCT prévoit la possibilité de reversement d'un excédent d'exploitation d'un budget SPIC vers le budget principal de la commune de rattachement (R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT) dès lors que l'éventuel besoin de financement des investissements a été couvert.

En effet, l'excédent d'exploitation est affecté :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;
- pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou au reversement à la collectivité locale de reversement.

Ce reversement peut s'effectuer lorsque les 3 conditions suivantes sont remplies selon l'arrêt Bandol du Conseil d'Etat du 9 avril 1999 :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit demeurer exceptionnel (pas de sur-tarification)
- reversement possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement, si elles existent
- reversement possible si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme

Dès lors, et sous réserve que les conditions posées par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT soient vérifiées, l'excédent d'exploitation dégagé par le budget assainissement peut être reversé au budget principal de la collectivité.

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2015, les trois conditions sont réunies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reverser une partie de l'excédent d'exploitation cumulé (360 350,86 €) au budget général de la commune. Le reversement s'effectue à hauteur de 300 000 € par le jeu d'écritures comptable suivant :

Pour le budget assainissement : reversement au budget général en dépenses au compte 672 "Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement".

Pour le budget général de la commune: constatation de la recette au compte 7561 "Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial - Régies dotées de la seule autonomie financière".

N°3 : OBJET : DROITS DE PRÉEMPTION URBAINE

La commune a reçu des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) de la part d'études notariales. Madame AF. PINSON, adjointe à l'urbanisme, les présente aux membres du conseil municipal, appelé à user ou non de son droit de préemption.

Il s'agit des parcelles référencées ci-dessous :

- AC n°84 et ZT n°97 d'une surface totale de 6 ares et 7 centiares, située "37 avenue du Landier" ;
- AB n°324 d'une surface de 485 m², située "16 rue des Frères Aubin" ;
- ZN n°69 d'une surface de 1204 m², située "11 rue de l'Ancienne Gare" ;
- AC n°262 d'une surface de 2027 m², située "3 rue du Clos Louët" ;
- AB n°662 et n°668 d'une surface totale de 5 ares et 94 centiares, située "9 allée de Ker Landes".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

COMMUNE DE SAINT THURIAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

2015/022

ARRÊTÉ Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage



Le Maire de la Commune de Saint Thurial

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L 2213-4 et L 2214-4;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles R. 1334-30 et s et R.1337-6 et s

Vu le Code pénal et notamment l'article 222-16, R. 131-13 et R 623-2;

Vu la loi no 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu le décret no 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu le décret no 95-409 du 18 avril 1995 relatif aux agents de l'État et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit.

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

VU la circulaire interministérielle du 27 février 1996, relative à la lutte contre les bruits de voisinage;

VU l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 4 juillet 2000

Arrête

Article 1^{er}

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice, d'instruments et jouets bruyants.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête locale, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'An.

Article 2

Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles ...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,
- les samedis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h,

sauf en cas d'intervention urgente justifiée par des mesures de sécurité.

L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- l'appareil sera placé à une distance minimale de 200 m des habitations et de 100 m des routes et chemins ;
- l'appareil sera positionné dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;
- dans les propriétés éloignées de plus de 500 m des habitations et de plus de 100 m des routes et chemins, les heures et jours mentionnés à l'alinéa précédent ne s'imposent pas.
- Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier.

Article 3

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,
- les samedis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 4

En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 5

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure.

Article 6

Les propriétaires et possesseurs d'animaux placé sous sa responsabilité, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée ou intempestive.

Ces personnes pourront être sanctionnées, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes: la durée, la répétition ou l'intensité .

Article 7

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même dispositif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31.057, concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 8

En matière d'occupation du sol, l'implantation d'établissements recevant du public (tels que salles de spectacles, discothèques, salles de jeux, etc.), d'établissements industriels, artisanaux, commerciaux et agricoles non soumis à la législation spéciale sur les installations classées et l'aménagement de terrains pour la pratique d'activités permanentes ou occasionnelles de loisirs (telles que ball-trap, ULM, moto-cross, aéromodélisme, etc.) ne devront en aucun cas, lors de leur fonctionnement, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

Dans les zones d'habitation agglomérée ou d'un habitat existant, lorsque le bruit perçu est susceptible de dépasser le seuil de 30 dbA, la création d'établissements de loisirs recevant du public et produisant de la musique à hauts niveaux sonores (tels que discothèques, piano-bars, restaurants dansants...) devront faire l'objet d'une étude acoustique préalable afin de déterminer les mesures à prendre pour satisfaire aux dispositions du décret no 96-408 du 18 avril 1995 susvisé et du présent arrêté.

Ces valeurs d'isolement devront à cet effet être conformes aux recommandations du Conseil national du bruit et le maître d'ouvrage devra produire un certificat d'isolement acoustique établi par un organisme spécialisé dans les mesures acoustiques tel qu'un bureau de contrôle, un CETE, un bureau d'études ou un ingénieur-conseil en acoustique.

Article 9

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 10

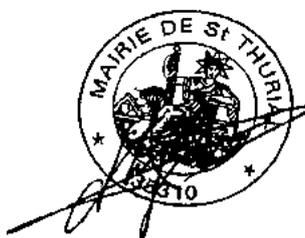
La secrétaire générale de la mairie, le commissaire de police, le chef de la brigade de gendarmerie, tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles

Article 11

Ampliation du présent arrêté sera transmise au préfet du département de l' Ille et Vilaine.

Fait à Saint Thuriel , le 25 Juin 2015

Le Maire, David MOIZAN



Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le 26 Juin 2015

Collecte de votre bac jaune

Calendrier 2016
Communauté de Communes de Brocéliande



Jours de sortie des bacs jaunes en 2016.
Je dépose les papiers recyclables dans le bac jaune.

Secteur Rouge	Secteur Gris	Secteur Bleu	Secteur Vert
Mercredi 6 janvier 2016	Samedi 2 janvier 2016	Jeudi 14 janvier 2016	Jeudi 7 janvier 2016
Mercredi 20 janvier	Vendredi 15 janvier	Jeudi 28 janvier	Jeudi 21 janvier
Mercredi 3 février	Vendredi 29 janvier	Jeudi 11 février	Jeudi 4 février
Mercredi 17 février	Vendredi 12 février	Jeudi 25 février	Jeudi 18 février
Mercredi 2 mars	Vendredi 26 février	Jeudi 10 mars	Jeudi 3 mars
Mercredi 16 mars	Vendredi 11 mars	Jeudi 24 mars	Jeudi 17 mars
Jeudi 31 mars	Vendredi 25 mars	Jeudi 7 avril	Vendredi 1^{er} avril
Mercredi 13 avril	Vendredi 8 avril	Jeudi 21 avril	Jeudi 14 avril
Mercredi 27 avril	Vendredi 22 avril	Vendredi 6 mai	Jeudi 28 avril
Mercredi 11 mai	Samedi 7 mai	Vendredi 20 mai	Jeudi 12 mai
Mercredi 25 mai	Samedi 21 mai	Jeudi 2 juin	Jeudi 26 mai
Mercredi 8 juin	Vendredi 3 juin	Jeudi 16 juin	Jeudi 9 juin
Mercredi 22 juin	Vendredi 17 juin	Jeudi 30 juin	Jeudi 23 juin
Mercredi 6 juillet	Vendredi 1 ^{er} juillet	Vendredi 15 juillet	Jeudi 7 juillet
Mercredi 20 juillet	Samedi 16 juillet	Jeudi 28 juillet	Jeudi 21 juillet
Mercredi 3 août	Vendredi 29 juillet	Jeudi 11 août	Jeudi 4 août
Jeudi 18 août	Vendredi 12 août	Jeudi 25 août	Vendredi 19 août
Mercredi 31 août	Vendredi 26 août	Jeudi 8 septembre	Jeudi 1 ^{er} septembre
Mercredi 14 septembre	Vendredi 9 septembre	Jeudi 22 septembre	Jeudi 15 septembre
Mercredi 28 septembre	Vendredi 23 septembre	Jeudi 6 octobre	Jeudi 29 septembre
Mercredi 12 octobre	Vendredi 7 octobre	Jeudi 20 octobre	Jeudi 13 octobre
Mercredi 26 octobre	Vendredi 21 octobre	Vendredi 4 novembre	Jeudi 27 octobre
Mercredi 9 novembre	Samedi 5 novembre	Jeudi 17 novembre	Jeudi 10 novembre
Mercredi 23 novembre	Vendredi 18 novembre	Jeudi 1 ^{er} décembre	Jeudi 24 novembre
Mercredi 7 décembre	Vendredi 2 décembre	Jeudi 15 décembre	Jeudi 8 décembre
Mercredi 21 décembre	Vendredi 16 décembre	Jeudi 29 décembre	Jeudi 22 décembre



Sortie du bac jaune le mardi soir



Sortie du bac jaune le jeudi soir



Sortie du bac jaune le mercredi soir



Sortie du bac jaune le mercredi soir

Les dates en rouge correspondent aux collectes reportées suite aux jours fériés.

Ce calendrier concerne la collecte des bacs jaunes pour l'année 2016 aussi bien en bourg qu'en campagne. Merci de présenter votre bac à la collecte, la poignée vers la rue.



Collecte de votre bac jaune

Communauté de Communes de Brocéliande

SECTEUR ROUGE :
Collecte le mercredi
toutes les 2 semaines.

SECTEUR GRIS :
Collecte le vendredi
toutes les 2 semaines.

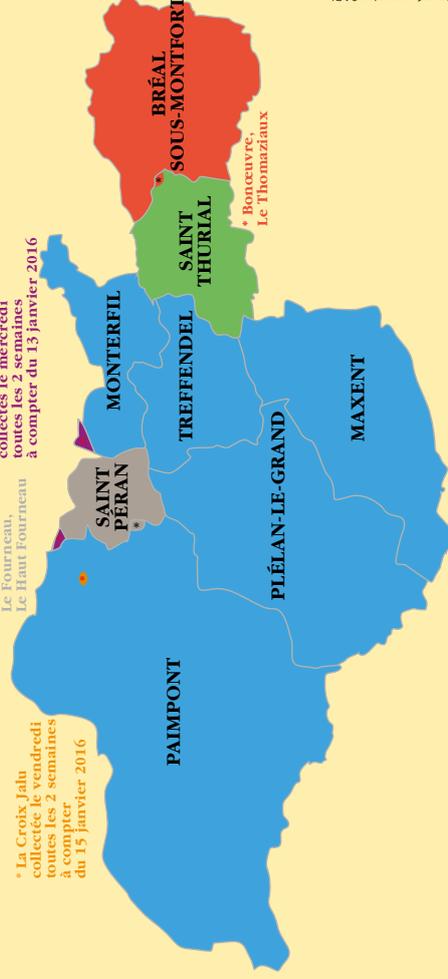
SECTEUR BLEU :
Collecte le jeudi
toutes les 2 semaines.

SECTEUR VERT :
Collecte le jeudi
toutes les 2 semaines.

* MONTERFIL : La Béquille, La Grée, L'Hôtel Coqueri, Le Pirois, La Tremblais collectés le mercredi toutes les 2 semaines à compter du 13 janvier 2016

* Le Bas Fourneau, Le Fourneau, Le Haut Fourneau

* La Croix Jalu collectée le vendredi toutes les 2 semaines à compter du 15 janvier 2016



Je dépose mes papiers recyclables dans mon bac jaune sans film plastique. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les collectes sont décalées d'une journée.

A partir de janvier 2017, découpez ce document selon les pointillés et conservez la partie droite.



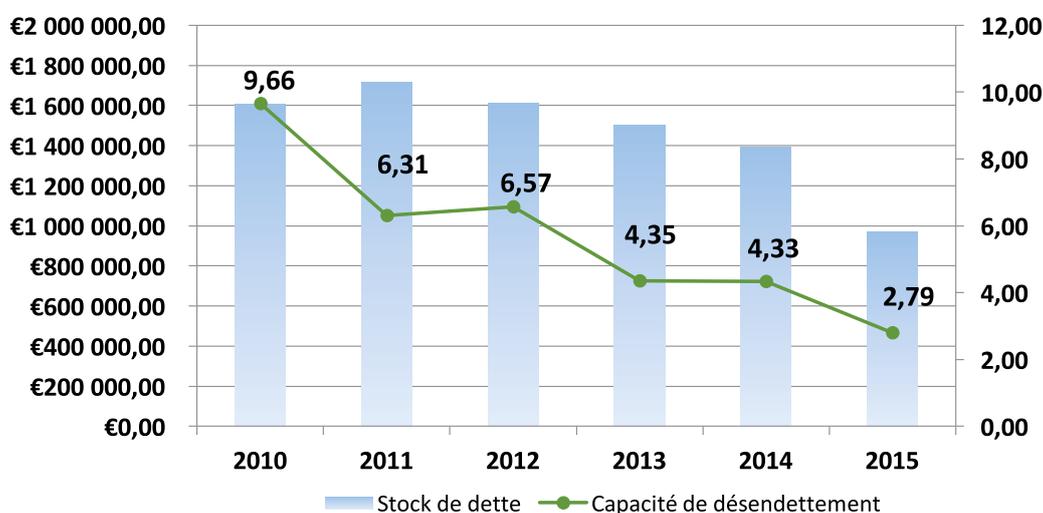
FINANCES ET BUDGET 2016

Analyse du compte administratif 2015

- Les charges s'élèvent à 95 % à celles budgétées. Globalement, les réalisations sont conformes aux prévisions. Les frais de personnel sont contenus. La baisse des charges financières se poursuit (40 054 € en 2014 pour 32 646 € en 2015) liée en majorité aux taux historiquement très bas pour les taux variables et au remboursement anticipé de l'emprunt contracté pour la rue du Four à Chaux en 2010.
- Quant aux recettes, celles-ci ont été réalisées à 107 %. Cette progression résulte de deux ordres essentiellement, à savoir l'accroissement sensible de repas servis à la cantine et d'heures de garderie (*malgré une baisse des*

effectifs des écoles) et les dotations de l'Etat supérieures aux prévisions : la Dotation Globale de Fonctionnement – la Dotation de Solidarité Rurale ou le Fonds de Péréquation de Ressources (FPIC)

Ces effets conjugués permettent d'améliorer notre excédent de fonctionnement, s'établissant à 335 223,92 € pour 2015. Ce résultat satisfaisant accroît notre autonomie financière, renforce notre autofinancement et améliore notre capacité de désendettement désormais en deçà de 3 années (2,79) confirmant une situation financière saine. Vous trouverez, ci-dessous, l'évolution du taux de capacité de désendettement sur ces 6 dernières années.



Perspectives 2016

Cette épargne brute dégagée sur 2015 nous confirme à être volontariste en matière d'investissement et à porter l'accent sur ceux liés à la réduction énergétique ainsi qu'à ceux ayant un caractère obligatoire, tout en contenant la pression fiscale (*hausse des valeurs locatives brutes : 1 % sur 2016*).

Cette politique, dans la mesure de nos moyens, priorise également des projets éligibles à subventions très intéressantes. A l'heure actuelle, citons les lignes significatives :

- Fin de la 2^e tranche au début du printemps et lancement de la 3^e tranche en juin - aménagement RD 69 agglomérée
- Accélération du plan de mise aux normes de l'éclairage public : plus de 350 000 € pour 2016 (*réduction sensible du coût énergétique pour ces années à venir - participation à 72 % actuellement par le Syndicat Département d'Electricité*).
- Travaux de mise en accessibilité bâtiments communaux (*personnes à mobilité réduite*) obligatoire : plus de

20 000 € est prévue par an d'ici 2020. En 2016, réalisation du SAS mairie pour accès au public (*aide 30% dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux*).

- Autres investissements : tondeuse autoportée, panneau affichage numérique au carrefour central, remplacement des menuiseries à salle du four à chaux et à la mairie, travaux de voirie et sécurisation (*éligibles aux amendes de police, nécessité de révision du PLU*).

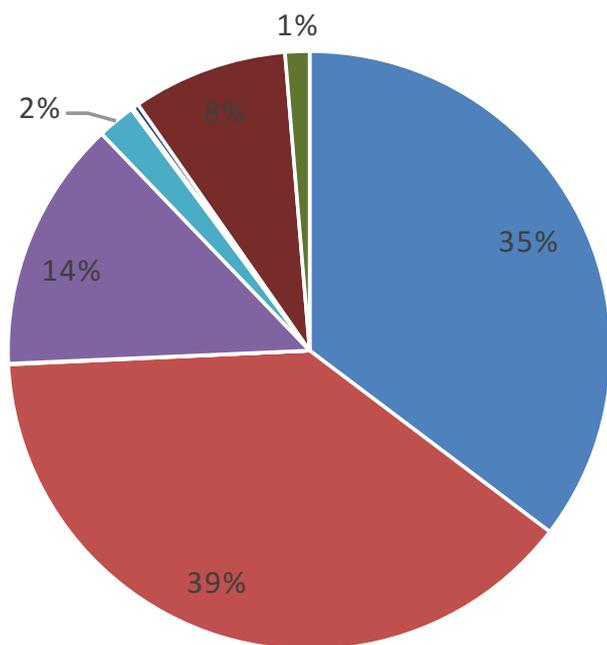
Ces travaux seront totalement autofinancés. S'il est vrai que la Caisse des Dépôts et Consignations peut prêter à 0 % aux collectivités territoriales sur 2016, cette possibilité de financement concerne uniquement des projets structurants sur 15 ans minimum, dits croissance verte (*transition énergétique*).

Par ailleurs, le budget assainissement présente un excédent constaté au 31-12-2015 de 360 550,86 €. Ainsi, lors du Conseil Municipal du 6 juin dernier, nous avons délibéré pour effectuer une avance de 300 000 € au budget principal.

En termes de budget, nous avons inscrit en recettes, les subventions ayant un caractère certain d'être perçues sur

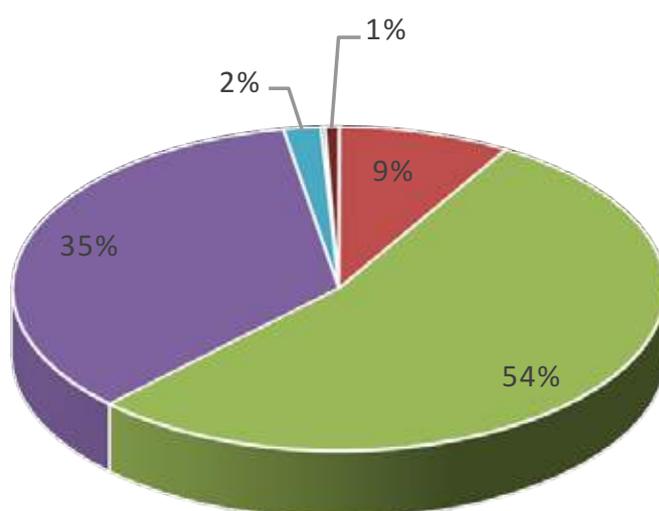
2016. Vous trouverez, ci-dessous, sous forme schématique, les budgets de fonctionnement et investissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement



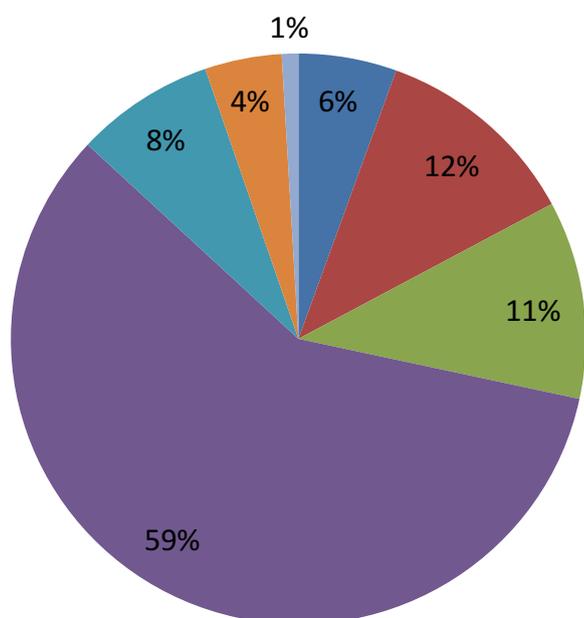
- CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- OPERATION TRANSFERT ENTRE SECTION

Recettes de fonctionnement



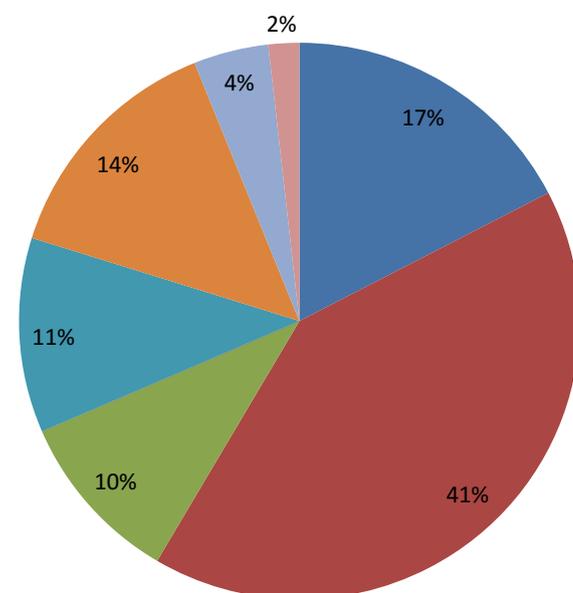
- PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Dépenses d'investissement



- 20 IMMO INCORPORELLES
- 204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES
- 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 23 IMMOBILISATIONS EN COURS
- 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 45 OPERATION D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT
- 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Recettes d'investissement



- 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- 10 DOTATIONS - FONDS RESERVES
- 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- 001 EXCEDENT REPORTE
- 45 OPERATION D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT
- 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

URBANISME & TRAVAUX

Aménagement du centre-bourg

Les travaux d'aménagement du centre-bourg de la première tranche (Rue de la Chèze) et du carrefour central sont terminés après la réalisation des espaces verts et des plantations.



Le démarrage de la 3^{ème} tranche de travaux "Rue de l'Eglise" est envisagé en octobre après les travaux de réfection des réseaux.

Une réunion publique d'information des riverains sur les travaux de la rue de l'Eglise a été organisée début mai afin de présenter les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont (par l'entreprise CISE TP).

La commune profitera des tranchées pour faire réaliser par l'entreprise des boîtes de branchement au réseau EU des maisons de la rue de l'Eglise.

Le planning et les modalités de la déviation de la circulation ont été expliqués à cette réunion par l'entreprise CISE TP et le syndicat des Eaux. Le document de présentation est disponible sur le site internet de la commune.

Le projet d'aménagement de la voirie et espaces publics a également été présenté aux riverains afin de recueillir leurs observations.

Détail des travaux

※ Eau potable :

- Mise en place d'une canalisation provisoire pour passage en place pour place
- Renouvellement de la canalisation principale ainsi que les branchements d'eau potable
- Mise en place des compteurs à l'extérieurs

※ Eau usée :

- Mise en place de boîtes de branchements sur réseaux existants

Incidence sur la circulation



Parallèlement, les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Rue de l'Eglise seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE.

Renouvellement du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public décidée par le conseil municipal de novembre 2015 pour la gestion du service public d'assainissement, deux offres ont été remises (SAUR et Nantaise des Eaux).

Après analyse des offres par le bureau d'études ESPELIA et demande de précisions complémentaires, la négociation

a été engagée avec les deux candidats. A l'issue de cette négociation et après analyse des dernières réponses des candidats, le choix de la SAUR a été soumis à l'approbation du conseil municipal du 6 juin 2016.

Le nouveau contrat d'affermage prendra effet au 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 30 juin 2021.

Limitation de vitesse en zone agglomérée

A l'occasion des travaux du centre-bourg, s'est posée la question de la cohérence de la limitation de vitesse dans la zone agglomérée.

A partir du relevé des zones et des limitations à 30 km/h

existantes en centre-bourg, un travail de mise en cohérence des limitations de vitesse sur la partie agglomérée et les lotissements a été préparé par la commission d'urbanisme.

Arrêt de Bus du GOULET

Afin de limiter les circulations piétonnes non sécurisées entre Cossinade et l'arrêt de bus dit du Goulet, la commune a sollicité les services de Département pour étudier un déplacement de l'arrêt de bus sur Cossinade.

Pour le déplacement des personnes dans le sens le Goulet-Cossinade, une sécurisation de la circulation piétonne pourra être envisagée.

Aménagement d'un parc urbain végétal sur l'ancien camping

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de parc urbain végétal s'est déroulée entre le 20 avril et le 6 mai 2016.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la délivrance d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet.

Les observations formulées par le public lors de l'enquête publique sont toutes favorables au Projet de Parc Urbain Végétal.

Les personnes reçues ou ayant déposé leurs remarques,

qu'il s'agisse de particuliers ou d'association, ont notamment mis en avant les atouts présentés par le projet de parc public notamment : la création d'un espace de jeux pour les enfants, d'un espace de convivialité (tables de pique-nique) et d'un lieu de promenade, la préservation de l'environnement, le développement du tourisme et la dynamisation de la commune.

L'arrêté déclarant d'utilité publique le projet de parc urbain végétal de la commune de Saint-Thurial a été signé par le Préfet le 2 juin dernier.

Inventaire des Zones Humides sur la commune

Dans le cadre de la révision d'un document d'urbanisme (PLU, SCOT, ...), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015 donne obligation aux communes d'intégrer au document d'urbanisme, un inventaire des zones humides.

Le syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces inventaires pour les communes situées sur le bassin versant du Meu.

Dans la perspective de lancer la révision du PLU avant la fin de l'année, la commune s'est inscrite dans cette démarche.

Un groupe de travail, constitué d'élus, de représentants des agriculteurs, de propriétaires fonciers et d'associations locales a été désigné. Une première réunion s'est tenue le 5 avril avec le Bureau d'Etudes "DCI Environnement" de Quimper, désigné par le syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu pour la réalisation de l'inventaire sur notre commune.

Le bureau d'études "DCI Environnement" a présenté les caractéristiques principales des zones humides du point de vue de la réglementation ainsi que la méthodologie retenue. (Cette présentation est consultable sur le site de la commune).

Le bureau d'études réalisera des investigations sur le terrain à partir du 20 juin sur une période de deux semaines. Un courrier a été adressé aux exploitants agricoles de la commune pour leur informer des dates de passage du bureau d'études sur la commune.

A la suite des investigations de terrain, une carte provisoire des zones humides sera présentée au groupe de travail.

Tout citoyen de la commune pourra émettre son avis et ses remarques lors de la phase de "consultation du public" qui aura lieu pendant l'été. Un registre et la carte provisoire seront à disposition à la Mairie pendant environ trois semaines. Le mot d'ordre de ces inventaires est donc la concertation.

Une réunion publique sera organisée par le bureau d'études à la demande de la Mairie pour expliciter l'objet de l'étude. A la fin de l'étude, l'inventaire sera soumis à l'approbation du conseil municipal puis adressé pour validation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.

Le Chargé d'opérations rivières du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, Monsieur Julien JOURDON se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02 99 09 25 45.

Décryptage

Les zones humides : Une richesse pour le territoire

De quoi parle-t-on ?

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ».

Des espaces de transition

De façon générale, les différentes fonctions des zones humides sont liées au fait que la présence d'eau n'y est pas constante aussi bien dans l'espace mais aussi dans le temps.

3 fonctions

Les zones humides ont trois fonctions bénéfiques pour l'environnement :

- elles limitent les inondations
- elles filtrent les pollutions (nitrates)
- elles accueillent la biodiversité

La nappe phréatique

L'eau des sous-sols se trouve parfois très proche de la surface du sol. Une zone humide témoigne de la proximité de la nappe.

Végétation

et sol caractéristiques

La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Le sol présente des tâches de rouille.

Exemples de végétations caractéristiques



Juncus effusus



Carex paniculata



Galium fleur de coucou



Prairie des prés



La réglementation

Dans les zones humides, la réglementation suivante s'applique :

- Les travaux (assèchement - imperméabilisation - remblai - mise en eau) sont soumis à déclaration entre 0,1 et < 1ha et à autorisation > 1ha
- Lorsque la mise en œuvre d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides, les mesures compensatoires doivent prévoir dans le même bassin versant, la création ou la restauration de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, et ce à hauteur de 200% de la surface perdue.
- Pour les agriculteurs sur l'ensemble du département, le remblaiement et le drainage des zones humides (y compris fossés drainants) est interdit.

© Service communication - Lucie Cabot - Mairie de Montfort

Travaux de voirie

Au cours du premier semestre 2016, des travaux de “point à temps” ont été réalisés sur différents secteurs de la commune.

Rappel définition du “point à temps” :

Automatique ou manuel, le “point à temps” est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi

des dégradations de surface : nids de poule, arrachements, faïençages...

La réparation de chaussée au “point à temps” consiste à répandre une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l’étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter.

Extension ZA CHATELET

Le permis d’aménager de l’extension de la Zone intercommunale du Chatelet sous la maîtrise d’ouvrage de la communauté de communauté de Brocéliande a été signé en début d’année 2016.

Cette extension permettra d’accueillir sur la commune cinq entreprises dans le cadre d’une création ou d’un transfert d’activités.

Travaux sur les bâtiments communaux

Aménagement du club house

Dans le cadre de l’aménagement du “club house” du foot, la mise en place d’une rampe d’accès commune entre l’Algecco et l’entrée de la Maison des associations (rampe d’accès en métal) a été réalisée par l’entreprise thurialaise ESCAL METAL.



Travaux sur les écoles, cantine et bâtiment de la garderie

Dans le cadre du renforcement du plan VIGIPIRATE suite aux attentats, toutes les issues de l’école ont été sécurisées par la suppression de toutes les poignées extérieures. L’entrée et la sortie des élèves ne se font que par le portail situé à l’Est du bâtiment donnant sur la cour de maternelle. Il a été demandé au personnel de cantine et de garderie de fermer les bâtiments pendant leur utilisation. Il en va de

même pour le personnel des TAP et de l’ALSH.

Sur les conseils de la gendarmerie, les abords de l’école ont été dégagés par la suppression de tout stationnement et des protocoles “alerte intrusion” et “risques majeurs hors attentat” ont été mis en place et affichés dans tous les établissements.

Réhabilitation du bâtiment du parking central

Le bâtiment en pierre situé sur le parking central (ancien abattoir) a été réhabilité par les services techniques dans



le cadre de la préparation des marchés festifs prévus les jeudis soir.

Anne-Françoise PINSON
Adjointe à l'Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE 2015-2016

2015

M. et Mme C. MOKTAR/A.HOUARD - Cossinade
Maison individuelle

Communauté de Communes de Brocéliande
Permis d'Aménager – Les Brées - 5 lots

2016

M. et Mme Jean PASSOS - 22 Cossinade
Maison individuelle

M. P. LOUVET - 1 Avenue de la Vallée
Permis modificatif (*fenêtre en porte fenêtre*)

M. Marc ANTUNES - 2 Impasse du Calvaire
Carport

Mr A. IEHL - Cannes
Extension maison et création garage

M. LEROUX/Mme HUON - La Croix Goyet
Maison individuelle

M. D. SEPRÉ/F. MAHO - 8 Rue du Schiste Violet
Extension maison

GAEC des Pierres Brisées - Les Pommerais
Création porcherie - réserve incendie- fosse à lisier

Brocéliande Menuiserie JAMIN - ZA Le Châtelet
Atelier menuiserie

M. J. GOUEZIGOUX/E.GLIN - 7 Rue de la Galerne
Maison individuelle - Lot N° 39

Communauté de Communes de Brocéliande
Permis d'Aménager – Modificatif lotissement

M. K. QUILLIOT/J.MACE - 9 Rue de la Galerne
Maison individuelle - Lot N° 40

DECLARATION PREALABLE 2015-2016

2015

M. Vincent REBOURS - 22 Cossinade
Réalisation busage pour accès parcelles

2016

M. René GIBIER - 9 Rue des Jeannettes
Remplacement des ouvertures

M. Serge LE BRETON - 8 Rue des Pins
Remplacement des ouvertures et agrandissement
porte-fenêtre arrière

M. et Mme Yannick TREMBLAIS - 10 Avenue du Genetay
Extension maison d'habitation

M. Gilles BOIVANT - 19 Avenue du Guillaubert
Remplacement fenêtres de toit

M. Alain RAULT BERTHELOT - 1 Allée de Touchemin
clôture grillage

M. Marcel AMICEL - 23 Avenue du Guillaubert
Remplacement porte d'entrée - modification fenêtre

M. Nicolas ROUGÉ - Simon - Garage

Mme Anne-Laure MEYER - 8 Rue des Frères Aubin
Clôture

M. Yan FLOCH - 10 Rue du Schiste Violet
Remplacement des ouvertures et portail

M. C. PERRICHOT/S. GUERIN - 8 Allée de la Garenne
Extension maison

M. Jean-Marc GOURRIER - 37 Rue des Frères Aubin
Remplacement porte d'entrée

M. C. SARTORATI - 7 Avenue du Moulin à Vent
Muret

M. M. GUILLOTTEL - 41 Cossinade
Bardage PVC maison

M. Thierry CHALANDRE - 16 Cossinade
Abri de jardin

Mme Aurore MARILLACH - 7 Trévidec - Portail

M. Mickaël BODIN - Cannes
Rénovation toiture - pose de 2 châssis

M. Pierre REPESSE - 3 Impasse du Calvaire
Abri carport couvert

M. Jean-Luc GARIN - 14 Rue de la Chèze
Mise en place d'un container de stockage

M. Alexandre GAUDUCHON - N° 31 Cossinade
Réfection toiture cellier

M. Janick BERTHELOT - 6 Bis Avenue du Genetay
Piscine enterrée

M. Yan FLOCH - 10 Rue du Schiste Violet
Création fenêtre de toit côté rue

Déclaration préalable de travaux - Rappel des règles simples à respecter

Type de Travaux	Formalités
<p>Modification de l'aspect extérieur d'un immeuble</p> <ul style="list-style-type: none">- Ravalement,- Remplacement des ouvertures (portes, fenêtres...),- Pose de fenêtres de toit,- Installation de l'unité extérieure d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur,- D'une éolienne fixée sur l'immeuble,- D'une antenne parabolique,- De panneaux solaires. <p>Clôtures</p> <ul style="list-style-type: none">- Toutes constructions de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune (hormis les clôtures agricoles et forestières),- Article R421-12 du code de l'urbanisme,- Délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2008.	<p>Dans tous ces différents cas, un formulaire de Déclaration Préalable cerfa n° 13703.02 est à déposer au service urbanisme de la Mairie.</p>

VIE ASSOCIATIVE

Ensemble pour Enora



Du 18 au 20 Mars, les associations Thurialaises et de nombreux bénévoles se sont mobilisés au profit de l'association Enorev (Ensemble nous organiserons une rééducation efficace et viable).

Du vendredi au dimanche de nombreuses animations ont été proposées : tournoi de badminton, VTT, petit-déjeuner samedi matin, randonnée pédestre, basket, concours de belote, initiation au modelage, balade en vieille voiture et en moto, Loto, Zumba ,...

Comme en 2015, dans notre commune, une véritable chaîne de solidarité s'est créée autour d'Enora Texier et de sa famille. L'ensemble des manifestations organisées pour la bonne cause ont permis de reverser 5 804 € à l'association Enorev. Cet argent permet à l'association de participer aux frais de rééducation d'Enora, aux frais de formation de thérapeutes spécialisés à la pratique de la méthode Médek et surtout aux frais pour l'opération d'Enora.

Un grand merci à tous les bénévoles.

Patrick GROLLEAU

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations Thurialaises vous donnent rendez-vous au "Forum des Associations" le samedi 3 Septembre 2016 de 9h30 à 12h00 à la salle des sports route de Bréal. Ce moment convivial, est l'occasion de venir rencontrer et échanger avec les bénévoles qui font vivre et dynamisent

la commune. Cette matinée est aussi l'occasion d'intégrer ces associations comme adhérent et ou comme bénévole. Réservez dès à présent votre matinée.

Patrick GROLLEAU

CALENDRIER DES FÊTES 2016

13 Juillet : Comité des fêtes : Soirée "Moules frites"
27 et 28 Août : Condate Moto Club et Comité des fêtes :
Course de côtes motos
3 Septembre : Forum des Associations
11 septembre : ACCA : Concours de palets
19 septembre : Genêts d'Or : Concours de belote
24 Septembre : CCAS : Repas annuel
20 Octobre : Don du sang

11 Novembre : UNC : Repas
19 et 20 Novembre : VTT Saint Thurial Brocéliande :
Rando VTT
26 Novembre : Condate Moto Club : AG
27 Novembre : Les Echos : Repas
11 Décembre : Ecole St Joseph (APPEL) : Arbre de Noël
16 Décembre : Genêts d'or : Repas de Noël

LISTE DES ASSOCIATIONS

A.A.P.P.M.A. (Association Agréée de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique)	M. Ludovic DINARD	07 70 89 86 70
A.C.A.S.T. (Activités de Créations Artistiques à Saint-Thurial)	Mme Elodie BARATTE 27 avenue du Landier	02 99 85 41 87
A.E.P.E.C.	Mme Soizic BEDOUIN 17 Cossinade	02 99 85 44 84
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. Jean Yves LECOQ Simon	02 99 85 34 56
ANIMATIONS LOISIRS THURIALAIS	Laurent FAUVIAUX 2 impasse des Fauvettes	02 99 85 49 83 06 27 56 46 50
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	M. Gérard BERTHELOT Les Grandes Landes	02 99 85 34 07
ASSOCIATION NATURE A SAINT-THURIAL	M. Yann CORAY 18 avenue du Guillaubert	06 78 14 14 18
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE	Mme Rozenn PIROLLO 9 avenue de la Vallée	02 99 85 34 16
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIVEE	Mme Eléna GUERIN La Noë - MAXENT	09 65 02 38 47
ASSOCIATION SPORTIVE THURIALAISE BADMINTON	Mr Arnaud LAMBERT 5 rue du Soleil Levant	02 99 85 43 99
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-THURIAL FOOTBALL	M. Lionel CALLE 20 rue du Champ de la Roche - MONTERFIL	02 23 43 33 62
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-THURIAL TENNIS DE TABLE	M. Gilles GOMES La Victoire - SAINT-GREGOIRE	06 60 62 71 50
AUTOUR DU JARDIN SAINT-THURIAL	Mme Elodie BARATTE 27 avenue du Landier	02 99 85 41 87
BOUGEZ A SAINT-THURIAL (Gymnastique)	Mme Isabelle RAULT 2 rue du Champ Thébault	02 99 38 96 69
BREAL/ST THURIAL HAND-BALL (BSTHB)	M. Eric SAVOUREL 11 rue de la Bellais - MORDELLES	02 99 60 58 70
CATHECHISME	Mme Dominique ESNEAULT Les Métairies - BAULON	02 90 02 53 89
COMITE DES FETES	Mme Marie Madeleine RENAUDIN 3 rue de l'Eglise	02 99 85 33 17
CONDATE MOTO CLUB	M. Yvonnick MORIN 12 chemin des Marais - VERN SUR SEICHE	06 89 60 74 19
CÔTE COUR CÔTE JARDIN (Théâtre enfants)	Mme Josette LEFRANCOIS Les Coudrais	02 99 85 35 61
CLUB DES GENETS D'OR	Mme Marie Claude BUAN Le Clos Louët	02 99 85 49 86
Dounia Bena, danse africaine et percussions	Mme Amandine Chapelain 11 rue de la chèze - PLELAN LE GRAND	06 67 73 89 19
ECHANGES ET SOLIDARITES	M. Hervé PIEL 51 Cossinade	02 99 85 30 37
ENOREV	Mme Gaëlle TEXIER 9 avenue du Moulin à Vent	07 87 95 45 01
ESPACE JEU GALIPETTE	Mme Michelle CARRET 1 rue de la Croix Goyet	02 99 85 34 57
HAITIClic	M. Ludovic GUERIN 5 rue de l'Europe - BREAL S/S MONTFORT	06 74 87 51 77
LA CHEZE THURIALAISE	M. Ludovic DINARD	07 70 89 86 70
LES AMIS DE LA CHAPELLE DE LA POULNAIS	M. Patrick POURCHASSE La Poulmais	02 99 85 40 13
LES AMIS DE LA FONTAINE THURIALAISE	M. Michel BESNARD 16 Trévidec	02 99 85 34 19
LES ECHOS DE SAINT-THURIAL	M. Jean PIEL - Le Temple	02 99 85 30 86
MUSIQUE TRIOLET 24	Mme Chrystelle DECOSSE 11 rue de Bruz - BREAL S/S MONTFORT	02 99 60 00 16
RELAIS A.D.M.R.	M. Gérard LERAY La Quémerais	06 79 44 47 72
SECOURS CATHOLIQUE	Mme Martine DECATHEAUGRUE 10 rue Antoine Blouet	02 99 85 32 38
ST THURIAL BASKET	M. Patrick LEMOINE 7 allée de Ker Landes	02 99 85 44 63
STEP THURIAL	Mme Aurélie LACHAUD 9 rue de l'Eglise - BAULON	02 99 42 14 61
SYNDICAT AGRICOLE	M. Rémi CHAPIN Le Clos Louët	02 99 85 33 18
T'AI CHI CH'UAN	M. Georges WYCKAERT Vautredon	02 99 85 42 89
U.N.C et A.C.P.G.	Mr André RENAUDIN 1 rue de l'Eglise	02 99 85 32 60
V.T.T. ST THURIAL- BROCELIANDE	M. Luc JARROUSSE - La Poulmais	02 90 09 63 85
1001 GOULES	Mme Isabelle HERVAULT 8 avenue du Genetay	02 99 85 39 07

MARCHE FESTIF



L'idée était de créer un évènement festif sur la commune, et de permettre aux associations Thurialaises qui ne peuvent pas organiser par leurs propres moyens une manifestation, de pouvoir organiser un évènement leur permettant d'avoir une entrée d'argent pour leur fonctionnement. Ce concept leur a été proposé lors d'une réunion, il y a un an.

Les représentants d'associations présents ont trouvé le projet intéressant. Depuis un groupe de travail composé des élus de la commission associations et de quelques bénévoles d'associations ont recherché des commerçants, artisans, et animations pour l'organisation de ce "marché festif". Les services techniques de la commune ont également participé à la réalisation de ces soirées. Le bâtiment situé sur le parking à proximité de l'école des 3 Pierre a été remis en état (portes, électricité et éclairage).

A ce jour (11 juin), ont eu lieu les deux premiers "Marchés festifs" qui se dérouleront tous les jeudis de juin. Le jeudi 2 juin, cette nouvelle manifestation Thurialaise s'est déroulée sous un ciel nuageux mais sans pluie, avec la présence de plus de 200 personnes.

La deuxième édition une semaine plus tard a bénéficié d'un soleil généreux, encore plus de personnes sont venues déambuler sur le marché, faire des achats auprès des commerçants et artisans présents. Ce moment convivial est également l'occasion de se retrouver entre amis, voisins autour d'un verre, manger une galette saucisse, un gâteau ou des crêpes proposés par les associations en profitant de l'animation.

GROLLEAU Patrick



LE MOT DES ASSOCIATIONS THURIALAISES

ACAST (Activités de créations artistiques)

L'ART

ACAST (Activités de créations artistiques) a le souhait de faire se révéler l'art et l'artiste au sein de chaque membre de l'association. En effet, les statuts de l'association créée en 2014, écrits par Jean Aubin et Hamid Gacem offrent le cadre associatif pour mettre en place une nouvelle activité et ainsi enrichir la vie culturelle de Saint-Thurial. Vous avez des envies d'art floral, de vannerie, de photos, de calligraphie, d'origamis, de menuiseries, que sais-je ? C'est vaste et vous avez la clef.



En 2015, l'ACAST a été : des cours de modelage les mardis et jeudis, des cours de dessin d'observation les jeudis. Pas besoin d'être un artiste né, il faut juste l'envie et la persévérance. La vie du groupe d'artistes qui se rencontre tous les quinze jours enrichie le parcours de chacun.

Grâce à l'invitation de l'association Ombres et Lumières de Bréal, l'ACAST a pu exposer ses œuvres aux côtés d'œuvres aussi belles et inattendues que de l'art avec des coquillages et fruits de mer, des coquilles d'œufs incrustés dans de superbes tableaux et bien sûr les aquarelles et pastels réalisés par Ombres et Lumières.

Le 30 avril, le cours de modelage a pu s'initier au Raku grâce à l'investissement d'un four raku réalisé par l'association. L'émail a pu être appliqué et les modelages se sont révélés à la cuisson.

En avril, les personnes qui le souhaitaient ont pu s'initier à la mosaïque grâce à l'intervention de Céline Gourie. En juin, Bruno Bavencoff a fait découvrir l'Ikebana (art floral japonais) aux amoureux de l'art floral lors que quelques séances.

Tout le mois de Juin, vous avez pu découvrir les œuvres de l'année exposées à la médiathèque de Saint-Thurial. Merci à Mme Vallat et son équipe de bénévoles pour avoir accueilli l'exposition.

Merci à tous les membres qui se sont impliqués dans la réalisation de leurs œuvres, la persévérance et l'envie de créer qu'ils ont montré. Merci pour l'entraide lors

de la mise en place des expositions et la création d'une atmosphère amicale et positive propice à la création et bien sûr merci à Jean Aubin qui œuvre pour trouver des sujets de cours et faire s'épanouir l'art au sein de chacun.

Si vous souhaitez nous rencontrer, nous serons au forum des associations début septembre ; si vous avez des questions urgentes, sans plus attendre, voici l'adresse : modelage.st.thurial@gmail.com

*Pour l'association ACAST
Elodie BARATTE*



En dessin, prenons les mesures avec notre crayon.

ADJST (Autour Du Jardin Saint-Thurial)



ADJST est l'association où l'on parle de plantes, terre, fleurs, tisanes, associations de plantes, légumes du potager, boutures, semis, plants, arrosage, greffage, confitures, champignons, recettes, bouquets de Noël.

ADJST, c'est aussi l'association de personnes qui s'échangent des trucs et astuces, des coups de mains de temps à autre et aussi j'ai un peu trop de ci ou de ça "si ça te dis, tu passes à la maison".

C'est aussi une occasion à plusieurs d'aller visiter ce qui se fait ailleurs dans d'autres jardins et de regarder des vidéos, documentaires, films sur notre terre et bout de jardin afin de rajouter nos commentaires.

Le principe de l'association est d'être consomm'acteur ; chaque membre de l'association peut faire partager ses connaissances et apprendre en retour, il n'y a pas de limites d'âge.

Les parents et enfants présents lors de la saison des secrets le 3 avril à Saint-Thurial ont pu réaliser des mini-serres et semer des courgettes.

Pour le plaisir des yeux et du partage, deux trocs de plantes sont organisés dans l'année pour celles et ceux qui souhaitent y participer (fin avril et mi-octobre le dimanche matin à la salle communale). Le principe est simple : j'amène mon surplus et je repars avec des nouveautés. Je peux aussi venir chercher quelques conseils grâce à nos jardiniers experts que sont Annick et Bruno.

Désormais ce troc peut se faire toute l'année sous forme de graines grâce à la grainothèque installée à la médiathèque depuis mi-avril 2016. N'hésitez pas à y faire un petit tour.

Le vide-grenier & vide-jardin aura lieu cette année le 28 Août (1 € le ML et pas d'inscription nécessaire - 7h30 / 17h30)

Merci à tous les membres et autres personnes qui font leur apparition de temps à autre et font vivre l'association, perdurer la transmission des connaissances et la vie au sein de notre commune.

Rendez-vous au forum des associations pour tout renseignement et aussi notre adresse : autourdujardinst@gmail.com

Pour le potager, les fleurs et tout ce qui tourne autour du jardin.

Elodie Baratte



Comité des fêtes

Le comité des fêtes de St Thurial propose aux habitants de la commune des manifestations festives, où règne bonne humeur et plaisir de partager ensemble de bons moments. Nous avons débuté l'année par le cyclo-cross sur le circuit du rocher vert où de nombreux coureurs ont mené une bataille sans merci. Puis le traditionnel concours de pêche à la truite à l'étang des Coudrais le 21 mai dernier, où parents et enfants ont pu s'adonner à leur loisir favori.

Courant juin et juillet ce sont les randonnées du vendredi soir qui regroupent nombre de personnes sur les pittoresques sentiers pédestres de notre commune, suivi de la randonnée au bord de mer courant septembre. Le prochain rendez-vous sera l'incontournable Moules Frites suivi du Feu d'artifice et du bal populaire du 13 juillet où

comme chaque année, nous comptons sur votre présence nombreuse afin de fêter ensemble la fête nationale. Celle-ci se déroulera sur le terrain de sport. Enfin la saison se terminera par notre soutien logistique au Condate Moto Club lors l'édition des courses de côtes le dernier week-end du mois d'août route de Treffendel.



L'équipe du Comité des fêtes avec Monsieur Le Maire et Monsieur l'adjoint aux associations.

Bréal ST Thurial HANDBALL



À l'occasion de cette fin de saison, le BSTHB a réussi à confirmer la dynamique de l'ensemble du club.

Avec un nombre proche de 150 licenciés, la création des deux équipes séniors (Masculine et féminine) qui ont terminées

à un classement proche de la qualification et avec des résultats positifs des autres équipes :

3 équipes loisirs,

2 équipes -18 ans (Masculine et Féminine),

2 équipes -14 ans (Masculine et Féminine),

1 équipe -12 ans (Mixte),

2 équipes -10 ans (Mixte)

Ecole de Hand



La **saison 2016/2017** s'annonce très importante en terme de changement pour le club,

- Un salarié va prendre en charge les différentes équipes (entraînements) avec l'aide des bénévoles du club,
- un rapprochement entre les deux clubs de BRÉAL ST THURIAL HANDBALL et US MORDELLES va se mettre en place pour optimiser l'accueil des licenciés dans les meilleures conditions possibles (créneaux salles, moyens matériels et humains,...)



Vous aurez l'occasion de découvrir l'ensemble des changements en adhérant au club

- avant le 15 juillet (impact réduit de l'augmentation de la licence pour la nouvelle saison)
- au fil de la période d'été et lors des forums positionnés début septembre au sein des communes de Bréal-sous-Montfort, St Thurial et Mordelles.

Contact : Eric SAUVOREL Président du club
06 68 14 52 01, le site internet :
www.bsthb.free.fr et la page Facebook :
Bréal st Thurial handball



La saison 2015-2016 s'achève avec des fortunes diverses pour nos équipes.

L'équipe U17F après une très belle 1^{ère} phase où elle termine 1^{ère} de D3 a connu une 2^{ème} phase plus compliquée. En effet après être montée en D2 pour la deuxième phase, l'effectif restreint de cette équipe (5-6 joueuses) s'est fait sentir dans les résultats. N'en reste pas moins qu'elles ce sont battues jusqu'au bout sur tous les matchs. Leur volonté et leur motivation reste un exemple à suivre pour nos plus jeunes. Bravo à elles.



Photo des U17F lors de la remise des maillots aux couleurs de Saint-Thurial

A noter également le beau parcours de nos U13 garçons en entente avec Mordelles avec une belle 1^{ère} phase et là aussi une deuxième plus compliquée due à de nombreuses blessures réduisant l'effectif. L'équipe U13F a connu quand à elle une meilleure deuxième phase

terminant 4^{ème} de leurs championnat, L'équipe U11 mixte termine 6^{ème} de sa poule.

Les 2 équipes U9 continuent leur apprentissage et cela nous permet d'entrevoir de beaux résultats pour l'année prochaine puisque la plupart d'entre-eux rejoindront la catégorie U11.

Enfin les U7 continuent leur initiation avec un bon groupe et des parents très investis.

L'équipe détente quand à elle continue à se faire plaisir avec une participation à un tournoi à Cesson et deux match contre nos voisins de Mordelles et Talensac, tous les deux remportés.

Lisa Marquer (13 ans) et Timoté Richard (12 ans) ont commencé le basket à Saint Thurial dès l'âge de respectivement 5 ans et 4 ans. Ils évoluent aujourd'hui en équipes U13 (niveau région pour Lisa, et départemental pour Timoté). Ils ont été sélectionnés pour participer à l'Euro Pacé 2016 avec les équipes "Rennes Ouest", les 19 et 20 mars. L'Euro Pacé est un tournoi international (32^{ème} édition), qui a réuni cette année 30 équipes masculines et 12 équipes féminines. Ce week-end est un formidable événement sportif, avec du basket de haut niveau, et un beau moment de partage entre les joueurs des différents pays (les participants sont hébergés



Lisa et Timoté lors de l'Euro-Pacé 2016

par des familles d'accueil). Très belle performance pour l'équipe "Rennes Ouest Filles" qui remporte la "petite finale" et se classe 3^{ème}. A titre individuel, Lisa termine 2^{ème} du concours de shoot. L'équipe "Rennes Ouest Garçons" n'a pas démerité dans une poule difficile (avec les équipes de Vilnius, vainqueur du tournoi, et Liège, 3^{ème}) et se classe 17^{ème}. Un grand bravo à Lisa et Timoté !

Retrouvez toutes les informations sur l'Euro Pacé : <http://www.europacebasket.fr>.

Projet et Manifestations

Nous avons organisé une deuxième sortie pour encourager l'URB (Union Rennes Basket) équipe de National Deux Masculine, puis deux joueurs de l'URB sont venus nous rendre visite pour un entraînement en commun pendant les vacances d'avril pour le plus grand bonheur de nos jeunes licenciés.



Photo de groupe avec les joueurs de l'URB

Nous avons également réalisé une journée Challenge U13F régions en collaboration avec le club de Bréal. Des Maillots d'entraînement nominatif proposés aux joueurs et une opération basket à l'école.

Pour terminer la saison notre traditionnelle journée "Basket en famille" s'est déroulée le 28 Mai dernier avec une belle participation des enfants et parents.



Photo de groupe suite à la journée "basket famille"

Nous avons terminé cette agréable journée par notre assemblée générale et un repas très convivial.

L'équipe dirigeante remercie les enfants pour leur enthousiasme et leur assiduité tout au long de l'année, les parents et coachs pour leur implication. Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison.

Pour Saint-Thurial Basket
Patrick Lemoine

Genêts d'Or

Cette année, encore une fois, l'effectif du club est en diminution. Cela s'explique par les décès intervenus en cours d'année et les déficiences de certain(es) principalement dues à leur âge avancé.

D'autres ayant eu plus d'affinités avec les absent(es) n'ont pas cru bon renouveler leurs cotisations.

Pour toutes ces raisons et en dépit de plusieurs incitations à venir nous rejoindre, ces appels n'ont pratiquement pas été suivis d'effets. Pour certains, cela peut être difficile de franchir le pas, on vous l'accorde. Il serait quand même déplorable d'en arriver à "fermer boutique" si personne ne jouait plus le jeu. Les assidus depuis de nombreuses années peuvent en témoigner. Avis aux amateurs !...

Malgré cette baisse notable, les différentes activités prévues (concours de belote, repas de printemps, concours de palets) ont eu lieu et ont obtenu un beau succès. Quelques-unes sont encore programmées : le 7 Juillet, repas cantonal à PAIMPONT ; le 26 Juillet, après-midi Jeux bretons à MONTERFIL.

En Novembre, repas avec le choix d'un transporteur et juste avant Noël, le traditionnel repas pour nous mettre dans l'ambiance des fêtes. Bien sûr, les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis et même pendant l'été nous nous retrouvons au Four à Chaux pour nous adonner à nos jeux favoris.

*La Présidente
Marie-Claude BUAN*

GALIPETTE



L'association GALIPETTE accueille les enfants de 0 – 3 ans accompagnés de leur parent ou assistante maternelle, tous les jeudis matin de 9h30 à 12h00, en période scolaire, à la garderie municipale.



GALIPETTE est un lieu de rencontre, d'échange qui permet, aux enfants, une approche en douceur de la vie en collectivité. Les enfants se font de nouveaux copains et sont heureux de se retrouver pour faire des activités, chanter et danser ensemble. Un planning d'activités est mis en place à chaque période, suivant les saisons et les événements annuels.



Le jeudi 30 juin, dernière journée de l'année, nous avons organisé une fête partie, jeux, rires, goûter, contines et rondes étaient au programme pour se souhaiter bonnes vacances et dire au revoir aux copains qui rentrent à l'école en septembre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous attendons le jeudi 8 septembre 2016, pour la réouverture et continuer cette aventure avec nous.

Les membres de l'association GALIPETTE

Commémoration du 8 mai

Grande participation à la cérémonie religieuse suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts avec la participation très appréciée d'enfants de l'école des trois Pierre qui ont relaté des faits de seconde guerre mondiale. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur, offert par la municipalité.



Programme des randonnées pédestres estivales 2016

RANDONNEES EXTERIEURES EN SOIREE DE JUIN

Vendredi 10 juin	Domaine de Careil à Iffendic	6 Km	Départ 20h00 (20h20 à Careil) Retour vers 22h15	Carrefour central (arrêt bus)	Covoiturage
Vendredi 17 juin	La Cité Jardin au Rheu	6,5 km	Départ 20h00 (Départ Centre Culturel La Noë à 20h25) Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)	Covoiturage
Vendredi 24 juin	Circuit La Hautière à Bréal sous Monfort	8 km	Départ 20h00 (Départ 20h20 Près tour moulin de la Roche) - Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)	Covoiturage

Nota : la randonnée en soirée peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques (pluie, ...)

SORTIE AU BORD DE MER

Dimanche 18 septembre	Ile d'Arz - Départ : 8h15 - Retour : vers 20h00 - Prévoir pique-nique	Sous réserve de publication dans Ouest-France & les Échos (sept.) de St-Thurial			
--------------------------	---	---	--	--	--

Renseignements et inscriptions le cas échéant près du 06 62 09 33 01

RANDONNEES ESTIVALES EN SOIRÉE

Vendredi 1 ^{er} juillet	Circuit du Barrage de la Chèze	8 Km	Départ 20h00 Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)
Vendredi 8 juillet	Circuit du Rocher Vert/Chemin à la Dame	8 Km	Départ 20h00 Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)
Vendredi 15 juillet	Cossinade - Vallée de Rohuel	8 Km	Départ 20h00 Départ effectif à 20h15 à Cossinade Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)
Vendredi 22 juillet	Circuit du Rocher Vert/Barrage de la Chèze	8 Km	Départ 20h00 Retour vers 22h30	Carrefour central (arrêt bus)
Vendredi 29 juillet	Circuit surprise	7 Km	Départ 20h00 Retour vers 22h15	Carrefour central (arrêt bus)

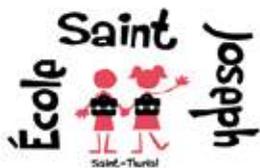
PAYSAGES D'AUTOMNE

Samedi 5 novembre	Cossinade - Vallée de Rohuel	8 Km	Départ 14h00 Départ effectif à 14h15 à Cossinade Retour vers 17h00	Carrefour central (arrêt bus)
----------------------	------------------------------	------	--	----------------------------------

Organisation : Comité des Fêtes de St-Thurial

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Ecole Saint Joseph



Bienvenue dans la rue du Contard !

En flânant dans la rue du Contard, vous admirerez ses maisons, le lotissement « La Lande du Moulin à Vent » et apercevrez, toute proche, son école SAINT-JOSEPH.

Allons voir de plus près, l'école des petits thurialais qui s'y rendent chaque jour....

Un bâtiment en pierres chargé d'histoire, une belle construction avec une vue imprenable sur les versants thurialais et une école qui bouge pour nos élèves.

Les anciens élèves de l'école et résidents thurialais vous raconteront leurs souvenirs d'écoliers tandis que les élèves d'aujourd'hui se souviendront du plaisir pris à embellir leur école en effectuant des plantations et à peindre une fresque murale sur un mur qui porte désormais leurs silhouettes.

Année après année, les associations de l'école s'engagent au quotidien pour offrir aux enfants et à l'équipe enseignante tout le confort et les ressources pédagogiques nécessaires.

Pour pouvoir leur offrir cela, l'association de parents d'élèves APEL et l'AEPEC organisent des manifestations diverses pour récolter les fonds nécessaires aux sorties scolaires des enfants et à l'embellissement des bâtiments : randonnée pédestre, kermesse, vente de chocolats, de brioche, bennes de recyclage papier...

Ainsi, grâce à toutes ces activités, les enfants de CE et CM ont pu partir en classe découverte, durant 5 jours, au Loup Garou, centre d'accueil pour les groupes scolaires dans les Deux Sèvres, à Lezay. Les enfants ont travaillé sur les thèmes du théâtre et de l'équitation et sont revenus enchantés de ce moment à part dans leur vie d'écolier.

Cependant, l'année s'achève avec des changements dans la vie de notre école. Nous souhaitons bonne chance à Mme Tanguy, directrice depuis plus de 20 ans, qui part prendre de nouvelles fonctions. D'autre part, l'annonce de la fermeture de la 4^{ème} classe en raison d'effectifs insuffisants nous contraint à mettre en place une nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2016.

Une commune avec deux écoles est un atout certain pour attirer de nouveaux habitants et maintenir son dynamisme. Merci !

Les associations AEPEC et APEL



CALENDRIER SCOLAIRE DEPARTEMENTAL POUR LES ECOLES D'ILLE ET VILAINE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

	CALENDRIER NATIONAL Ecoles, collèges et lycées	CALENDRIER DEPARTEMENTAL Ecoles maternelles et primaires
Rentrée scolaire des enseignants	Mercredi 31 août 2016	Mercredi 31 août 2016
Rentrée des élèves	Judi 1 ^{er} septembre 2016	Judi 1 ^{er} septembre 2016
TOUSSAINT	Du mercredi 19 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016	Du mercredi 19 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016
NOËL	Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017	Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017
HIVER	Du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017	Du samedi 11 février 2017 au lundi 27 février 2017
PRINTEMPS	Du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017	Du samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017
PONT DE L'ASCENSION 2017	Du mercredi 24 mai 2017 au lundi 29 mai 2017	Du mercredi 24 mai 2017 au lundi 29 mai 2017
DEBUT DES VACANCES D'ETE 2017 (après les cours)	Samedi 8 juillet 2017	Samedi 8 juillet 2017

La Fabrique à Chansons

Cette opération inédite a été lancée par la Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique), en partenariat avec les Ministères chargés de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Culture et de la Communication. Elle concernait cent écoles en France, dont une seule en Ile-et-Vilaine, celle de St Thurial.

Des auteurs compositeurs, sociétaires de la Sacem, se sont associés à des enseignants et classes de CM1 ou de CM2 pour travailler tout au long de l'année scolaire sur un projet pédagogique d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire nationale. Accompagnés par les artistes, les enfants ont été amenés à écrire ensemble les paroles d'une chanson, à composer la musique et à interpréter leur œuvre en public.



A noter que ce projet a fait l'objet d'un reportage de quelques minutes sur France 3 Bretagne.

En janvier, les écoliers fabriquent leur chanson !

Cédric Guyomard a donné le tempo, mais ce sont les élèves de CM2 qui ont trouvé les rimes. C'est le jeu de la Fabrique à chansons initiée par la Sacem.

Dès février, Cédric Guyomard est revenu pour choisir la musique. Il y a eu ensuite les phases de répétition, puis d'enregistrement de la chanson.

Avec envie et excitation, les enfants se sont creusés les méninges. Le but du jeu : écrire une chanson. Par petits groupes, ils ont planché sur le "vivre ensemble". Sur la feuille blanche distribuée par leur enseignant, ils ont lancé leurs idées, écrit deux ou trois phrases et se sont amusés à la recherche des rimes.

Gérard Viguié, délégué régional de la Sacem a été bluffé par leur incroyable enthousiasme et celui de Cédric ne l'a pas moins été.

En mai, ils interprètent !

Les élèves accompagnés de leur enseignant Ludovic Lecroc et de l'auteur-compositeur Cédric Guyomard ont présenté leur chanson "Des histoires pour rien" lors d'un mini-concert à L'Antipode à Rennes.

La Fabrique à chansons, ce sont 100 classes sur scène, 2 500 élèves concernés, 100 chansons créées, 100 enseignants mobilisés, 100 créateurs impliqués. Parmi toutes les œuvres créées, dix chansons seront ensuite sélectionnées et constitueront la playlist officielle de la Fabrique à Chansons, qui sera notamment diffusée sur francebleu.fr.

Pour les classes maternelles et CP, l'expression artistique n'a plus de secret !

La seconde édition d'un mini-festival du spectacle vivant s'est déroulée pendant 3 jours.

Cette année, le projet s'est inscrit dans une initiative de l'Académie de Rennes, intitulée "Horizon mer" et dont le but est de mettre en valeur, sous différentes formes, le patrimoine culturel breton. L'équipe pédagogique a choisi non seulement l'expression théâtrale mais aussi les arts plastiques.

La classe de moyenne et grande section a ouvert le festival en présentant plusieurs tableaux d'une mer se dévoilant dans tous ses états : "mer calme", "mer agitée", "mer polluée". Les spectacles des classes de petite et moyenne section se sont déroulés sur le même thème.

A cette occasion, les parents d'élèves ont également pu découvrir l'exposition de nombreuses productions réalisées par leurs enfants sur le thème de la mer, ainsi que celles utilisées pour les décors des spectacles.

D'autres projets ont été finalisés au cours de la dernière période de l'année scolaire :

- le projet "OPERA", une intervenante est venue tous les vendredis afin de préparer les enfants au spectacle de la mi-juin. A cette occasion, les élèves ont pu découvrir l'Opéra de Rennes ;
- les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 ont fait une sortie "vélo" jusqu'aux Jardins de Brocéliande ;



- Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont finalisé la classe Touraine par la création d'un livre numérique
- Dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, un projet mathématiques/arts a été mis en place avec une enseignante de mathématiques au collège Morvan Lebesque afin de réaliser une production collective à partir des œuvres d'Aurélié Nemours. Cette réalisation a servi de point de départ pour la résolution de problèmes mathématiques.

Bravo à ces équipes pédagogiques qui accompagnent leurs élèves tout au long de l'année dans leurs projets audacieux. L'Ecole, ce n'est pas seulement l'enseignement des fondamentaux, c'est aussi une ouverture sur la culture, la musique, le théâtre, la créativité... !!!

L'intégration, ce n'est pas une fiction, à Saint-Thurial, c'est une réalité !...

En effet, ENORA a fait sa rentrée en maternelle au mois de janvier, à l'Ecole des 3 Pierre. Avant sa venue, des aménagements, effectués par les employés communaux, ont été nécessaires au niveau des bâtiments afin d'en faciliter leur accessibilité et de son côté, l'enseignante a disposé son mobilier de façon à optimiser au mieux l'espace dans la classe.

Son arrivée a suscité une certaine effervescence, puis progressivement la classe a repris son rythme normal dans lequel Enora a trouvé sa place.

Une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) intervient pour lui permettre d'accomplir certaines activités qu'elle ne peut faire seule. Celle-ci travaille en collaboration avec l'enseignante et facilite le contact entre elle et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.

Bienvenue à ENORA !



UNE SEULE CHASSE AUX ŒUFS POUR DEUX ECOLES

Le 1^{er} samedi d'avril, les associations des parents de l'école des 3 Pierre et de l'école Saint-Joseph ont organisé une chasse aux œufs au lieu-dit le "Rocher Vert" à laquelle tous les élèves des écoles étaient conviés.

Quatre-vingt-douze enfants dont la plupart étaient venus costumés, équipés de paniers dans l'espoir d'une récolte fructueuse. Un goûter préparé par les deux associations a clôturé cette manifestation.

LES TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Les activités périscolaires organisées par l'UFCV ont rencontré cette année encore un succès auprès des enfants. En effet, en moyenne 210 élèves ont participé à ces ateliers, très diversifiés.

Le bilan au cours de ces deux années est plutôt positif sur l'ensemble du projet avec une diversité des ateliers proposés (57 ateliers pour les primaires). Des pôles d'activités autonomes : jeux éducatifs, jeux de motricité, contes et des ateliers libres sous forme de jeux d'imitation sont proposés tout au long de l'année aux maternelles.

La participation au cours de ces deux années scolaires

représente environ 80 % des enfants scolarisés.

Une enquête de satisfaction auprès des parents et enfants a été réalisée suite à la mise en oeuvre du projet.

Sur 209 enquêtes diffusées aux familles, 71 retours ont été comptabilisés, avec un nombre égal pour les maternelles et les élémentaires.

La conclusion de cette enquête révèle que :

- 12,5 % des familles sont très satisfaites
- 67,5 % des familles sont satisfaites
- 18,8 % des familles sont moyennement satisfaites
- 1,25 % des familles ne sont pas satisfaites.

ALSH (Accueil de Loisirs)

Les nouveaux rythmes scolaires n'ont pas eu d'impact sur la fréquentation du mercredi. Les présences varient entre 25 et 30 enfants par mercredi. La fréquentation durant les différentes vacances restent stables.

Les perspectives pour l'avenir :
développer les projets pour le public des 9/12 ans,

améliorer et élargir la communication auprès des familles et des habitants pour valoriser les projets de l'accueil de loisirs,

créer un lien avec les familles (proposition de temps forts : veillée, grand jeu, soirée barbecue, goûter, café/parents....).

JEUNESSE

La commission jeunesse réfléchit à la création d'un espace Jeunes. Pour cela, il a été demandé aux jeunes âgés de 11 à 20 ans de répondre à un questionnaire sur l'opportunité de mettre en place un tel espace et sur les activités qu'ils souhaiteraient y trouver. Sur 226 questionnaires distribués, 63 ont été retournés.

Une restitution de l'analyse des réponses se fera dans le courant du mois de septembre. Ensuite sera mis en place un groupe de travail incluant les jeunes désireux d'y participer.

Un espace Jeunes, qu'est-ce que c'est ?

L'espace jeune est un lieu d'accueil et d'animations qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes : les animateurs et les jeunes, les jeunes entre eux, les jeunes et les acteurs locaux (associations...), les jeunes et les élus.

C'est un lieu pour passer un bon moment et se détendre, pour pratiquer des activités physiques, sportives et culturelles, pour élaborer des projets et tenter de les réaliser.

La pédagogie du choix des jeunes se caractérise par la mise en place d'activités diversifiées sans pousser les jeunes à consommer, mais au contraire en les associant, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation). La définition, autant que faire se peut, avec les jeunes des règles de vie communes à l'intérieur de l'espace jeune afin de favoriser une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

L'animation jeunesse est une forme d'accueil. L'animation jeunesse répond à la fois aux nécessités de prises en charge des jeunes et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement et d'expression.

Josette LEFRANCOIS

Adjointe chargée des Affaires Scolaires et de la Jeunesse

VIGIPIRATE

Suite au dernier attentat, la législation en matière de sécurité s'est renforcée, en particulier dans les établissements publics accueillant les enfants : école, cantine, garderie.

Dans notre commune, toutes les issues de l'école ont été sécurisées par la suppression de toutes les poignées extérieures. L'entrée et la sortie des élèves ne se fait plus que par un seul portail situé à l'est du bâtiment donnant sur la cour de maternelle.

Il a été demandé au personnel de cantine et de garderie de fermer les bâtiments pendant leur utilisation. Il en va de même pour le personnel des TAP et de l'ALSH.

Sur les conseils de la gendarmerie, les abords de l'école ont été dégagés par la suppression de tout stationnement et des protocoles "alerte intrusion" et "risques majeurs hors attentat" ont été mis en place et affichés dans tous les établissements.

LES RESTOS DU CŒUR - MONTFORT SUR MEU

De fin novembre 2015 à fin mars 2016, les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont régulièrement fait le lien entre certains bénéficiaires, qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, et les Restos du Cœur.

En effet, la conjoncture actuelle met des familles en difficulté. Les Restos du Cœur distribuent des colis alimentaires pour faire face au quotidien et subvenir aux besoins des personnes.

Les Restos du Cœur préparent, chaque semaine, de nombreux colis alimentaires.

Pour les bénéficiaires qui peuvent se déplacer, les restos du Cœur proposent également un vestiaire, un espace coiffure, esthétique, bébé et une cafétéria pour des rencontres amicales et conviviales.

Dans ce lieu, les échanges sont nombreux et aident à rompre l'isolement.

*Pour le C.C.A.S.
Annick DARIEL*

REPAS DES AINÉS

Tous les aînés de la Commune de 70 ans et plus sont conviés le samedi 24 septembre 2016 pour une journée conviviale : repas, jeux, chants,....

Dès maintenant, réservez cette date. Vous recevrez une invitation personnelle début septembre 2016.

ADMR

Au regard du projet de l'ADMR, présenté ci-dessous, les membres du CCAS, très favorables à cette initiative, vous encouragent à devenir "conducteurs solidaires" pour accompagner des thurialais.

Se déplacer grâce à la solidarité ? C'est désormais possible !

L'ADMR de Plélan le Grand dispense ses services dans les communes de Bréal sous Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le Grand, Saint Péran, Saint Thurial et Treffendel. Elle met en place un nouveau service : le "déplacement solidaire à la demande" en partenariat avec l'ADSCRIP (Centre social de Plélan).

Basée sur le bénévolat, cette initiative permettra aux personnes majeures (ou mineures accompagnées d'un adulte) en incapacité physique de se déplacer, ne disposant pas de moyen de locomotion ou de permis de conduire, d'être aidée dans ses déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux, paramédicaux, dentistes, pharmacies,

commerces de proximité, obsèques, des visites familiales et amicales, démarches administratives, participer aux animations des communes et associations, rendre visite à un proche hospitalisé, rejoindre la ligne de transport Illenoo, etc...). Ils seront donc facilités par ce système d'entraide. Une faible participation financière sera demandée aux usagers du service. Certains déplacements ne pourront être admis par ce service afin de ne pas faire de concurrence aux taxis, ambulances ou bus. Le service sera géré par l'ADMR.

Attentives aux besoins de leurs contemporains, les associations ADMR et ADSCRIP de Plélan le Grand tentent de développer un "vivre mieux" dans chacune des communes. Par ce service, l'ADMR mettra en relation des personnes n'ayant pas (ou plus) de moyen de transport avec des conducteurs volontaires et bénévoles. Les conducteurs percevront des indemnités kilométriques et seront couverts, pour cette activité, par l'assurance spécifique de l'ADMR. Cette démarche solidaire vous intéresse ? Vous avez envie de donner un peu de votre temps et de rendre service, n'hésitez pas à vous inscrire nous vous recontacterons.

APPEL A CONDUCTEURS BENEVOLES

Coupon à retourner

- Je suis intéressé(e) pour être conducteur bénévole
- Je souhaite des renseignements avant de m'engager

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune : N° de téléphone :



Merci de remettre ce coupon à l'ADMR Plélan le Grand ou au secrétariat de mairie de votre commune avant le 20 juillet 2016.

Lutte contre le frelon asiatique

Face à la menace sanitaire et écologique que représente le frelon asiatique, la Communauté de Communes de Brocéliande a décidé de prendre part au plan régional de lutte organisée contre le frelon asiatique, au côté de la Fédération des Groupements de Défense des Organismes Nuisibles (FGDON 35) ; organisation professionnelle au service des filières agricoles, des collectivités et des particuliers.



Nuisibles arrivés accidentellement en France il y a une dizaine d'années, les frelons asiatiques progressent de façon importante et ont surtout un impact néfaste sur les activités apicoles.

Par délibération du 19 octobre 2015, la Communauté de Communes de Brocéliande a fait le choix de prendre en charge financièrement la totalité des frais d'intervention et de destruction des nids de frelons asiatiques présents sur le territoire, qu'ils soient sur le domaine public ou sur le domaine privé.

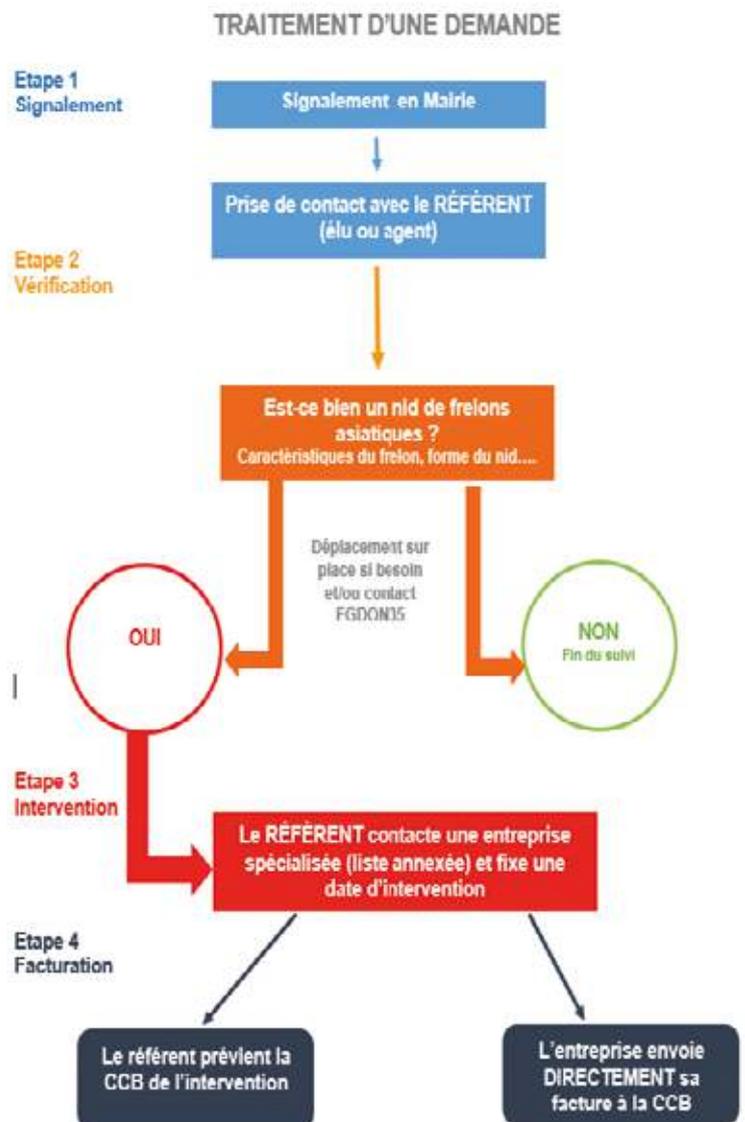
Si vous découvrez un nid de frelons, signalez-le auprès de votre mairie. Elle vous mettra en contact avec le référent communal qui sera en mesure d'identifier le type de nid (frelon asiatique ou frelon commun). Si besoin, le référent peut aussi se déplacer sur place pour évaluer la situation. C'est aussi le référent qui se charge de contacter l'entreprise qualifiée et agréée pour la destruction du nid. Les opérations de destruction réalisées à partir du 1^{er} janvier 2016, date effective de la prise en charge financière, seront facturées directement à la collectivité. Cette prise en charge intervient uniquement dans le cas d'une destruction d'un nid de frelons asiatiques. Tout autre déplacement, intervention effectués sur votre demande par les entreprises spécialisées, seront à la charge de l'habitant.

La Communauté de Communes vous rappelle de : ne pas engager de destruction seul au risque de se mettre en danger.

mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid.

Ne pas contacter directement l'entreprise spécialisée pour organiser une intervention ou demander leur avis sur le type de nid. Les référents communaux sont vos interlocuteurs.

Contactez la Mairie au 02 99 85 32 72



Médiathèque

La Maison aux Mille Histoires 12, rue de l'église 35310 Saint-Thurial 09 52 65 34 72

bm.st.thurial@wanadoo.fr

<http://mediathequesaintthurial.blogspot.fr>

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 16h30 à 18h, Mercredi de 10h30 à 12h et de 15h30 à 19h, Vendredi de 16h30 à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Abonnement : 10 € / famille / an (de date à date).

Des livres, des magazines, des CD, des DVD et trois ordinateurs à disposition du public avec Internet (gratuit).

La médiathèque est en réseau informatique avec les autres médiathèques de la Communauté de Communes de Brocéliande. Toutes les informations sur le portail : www.mediatheques-broceliande.fr

Vous pouvez consulter le catalogue en ligne, voir les animations, les coups de cœur, les nouveautés.

Depuis le 1^{er} février vous pouvez réserver via Internet des documents qui ne sont pas en rayon. Pour cela, il vous faut un identifiant. Si vous ne l'avez pas déjà eu, il faut le demander à la bibliothécaire.

Début mai, nous avons entièrement remanié notre rayon documentaire pour accueillir une grainothèque. C'est quoi une grainothèque ? C'est un endroit où l'on partage des semences. Vous prenez ou vous déposez librement les graines qui vous plaisent. Merci à Elodie Baratte pour l'idée.



Animations :

En mars, vous avez peut-être raté l'exposition sur les déchets, prêtée par la médiathèque départementale et les animations avec Jacques Corre de l'atelier k#guitarsbox.

En avril, vous avez peut-être raté l'exposition de photographies de Gilbert Le Gall pour les 40 ans des Fêtes Gallèses.

En mai, vous avez peut-être raté la rencontre avec Loup Barrow et son Cristal Baschet. Après une résidence à L'Antipode à Rennes, l'artiste est venu à la médiathèque le 28 mai à la rencontre du public. Il continuera sa route vers la Pologne pour une série de concerts. Puis ce sera l'Angleterre et Oxford sur le tournage d'une série TV "Les enquêtes de Morse". Et oui, ils ne sont que cinq au monde à jouer du Crystal Baschet.



En juin, vous avez peut-être raté l'exposition de l'association A.C.A.S.T (activités de créations artistiques à Saint-Thurial) : modelage, terre, dessin et ikebana.



Toutes ces animations sont gratuites pour le public et la gratuité n'enlève rien à la qualité.

L'équipe :

Nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles pour compléter l'équipe qui participe au fonctionnement de la médiathèque depuis de nombreuses années. Si vous avez un peu de temps à nous consacrer de façon régulière, venez nous voir.

Pour la Médiathèque
Anne-Marie

Le Point Accueil Emploi, votre service de recherche d'emploi de proximité

Le Point Accueil Emploi (PAE) est un service de proximité, développé par la Communauté de Communes de Brocéliande, pour les personnes en demande d'emploi. C'est un lieu de ressource pour toute personne qui désire trouver une information et une réponse aux questions. C'est un service d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation et de documentation avec une conseillère ou en libre consultation.

Il est aussi un service qui met en place des actions en partenariat avec plusieurs structures pour faire avancer les démarches de recherche d'emploi.

Il accueille des professionnels ayant un besoin en personnel et se charge de trouver les candidats et de faire les mises en relation et travaille en collaboration avec les agences d'intérim. Des journées de recrutement sont organisées tous les mois avec des agences d'intérim, pour proposer des emplois de proximité.

A chaque période de votre vie professionnelle, vous pouvez compter sur votre Point Accueil Emploi pour être plus que jamais à vos côtés dans vos démarches.

En 2016, les **Clef's de l'emploi** continuent à proposer des ateliers de découverte des métiers, des animations sur différents thèmes : 2ème semestre 2016

« Les métiers qui recrutent » en Septembre au PAE à Montfort-sur-Meu

« Les métiers de l'industrie » en Octobre au PAE à Saint-Méen-Le-Grand

« Les métiers de la sécurité privée » en Novembre au PAE à Plélan-Le-Grand

« Les Clés de l'entretien » en Décembre au PAE d'Irodouër

Les ateliers de découverte des métiers seront suivis de visite en entreprise

Des animations dirigées vers les salariés « Les Midis du salarié » vont se dérouler en novembre 2016 à Montauban de Bretagne

Les sessions de recrutement par des agences intérimaires ont lieu tout au long de l'année 2016, pour des usines agroalimentaires, pour l'industrie, le bâtiment,

ATELIER RECHERCHE D'EMPLOI

Prestation délocalisée de Pôle Emploi pour vous aider dans la construction et rédaction de CV, lettre de motivation, valoriser son image, préparer le contact entreprise, emploi avec réseau, ..., ces ateliers se déroulent une fois par mois au PAE de Plélan-le-Grand le 3ème mardi de chaque mois
Inscription obligatoire auprès du point accueil emploi

Service SMS : depuis novembre 2013, le PAE a ouvert un nouveau service qui alerte les personnes sur des offres locales, des actions mises en place sur le territoire ; le service permet d'être informé en temps réel et d'être réactif. Le service, aujourd'hui, compte 352 personnes inscrites. L'inscription est obligatoire auprès du PAE pour accéder au service.

**e.pass FONGECIF à Plélan-Le-Grand
tous les lundis à 11h00**

**Réunion à distance avec un conseiller
du Fongécif Bretagne**

Pour vous informer sur le bilan de compétence : ses objectifs, ses modalités, ses démarches et son financement
Connaître les services du Fongécif
Renseignement et inscription au PAE

Permanences

Start'Air tient des permanences le 1ème mardi de chaque mois au PAE à Bréal/Montfort pour recevoir les personnes en difficulté d'insertion et de permettre une mise en situation en entreprise et de lever les freins à l'emploi.

Euréka Emploi Services est présent sur le PAE de Plélan-le-Grand les 1^{ème} et 3^{ème} mercredi de chaque mois pour rencontrer les personnes qui ont été dirigées vers le service pour les aider à valider un projet et trouver un travail

Mission Locale

La conseillère Mission Locale intervient sur les deux sites du Point Accueil Emploi de la Communauté de Communes de Brocéliande. Les premiers rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère Emploi des PAE

Les permanences se tiennent :

Les jeudis à Bréal/Montfort

Les vendredis à Plélan-Le-Grand

Horaires et contacts

Marie-Pierre Lanoë, conseillère emploi

**Permanence au Point Accueil Emploi
de Bréal/Montfort :**

Lundi après-midi de 14 h à 17 h

Mardi de 8h45 à 12 h – L'après-midi sur rendez-vous

Jeudi de 8h45 à 12h

Mairie, 1 rue de Mordelles, 35310 Bréal-sous-Montfort

Tel : 02 99 60 34 08 – Fax : 02 99 60 07 57

Mail : pae.plélanbreal@laposte.net

**Permanence au Point Accueil Emploi
de Plélan –Le-Grand :**

Lundi matin de 8h45 à 12h

Mercredi matin de 8h45 à 12h et

Vendredi matin de 8h45 à 12h

Jeudi après-midi sur rendez-vous

Communauté de Communes de Brocéliande

1 rue des Korrigans, 35380 Plélan-le-Grand

Tel : 02 99 06 84 34 – Fax : 02 99 06 85 06

Mail : pae.plélanbreal@laposte.net

3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les zones
surveillées de baignade



Surveillez vos enfants
en permanence



Tenez compte
de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :
www.inpes.sante.fr/nyoades



Ministères chargés
des Sports, de la Santé



PH : 231 69014 4

RISQUES SOLAIRES

À la mer, en montagne, à la campagne
et même en ville, protégez-vous du soleil

4 GESTES SIMPLES



ÉVITEZ LES HEURES LES PLUS ENSOLEILLÉES
entre 12h00 et 16h00 et recherchez l'ombre



PROTÉGEZ ENCORE PLUS VOS ENFANTS



COUVREZ-VOUS avec un chapeau,
des lunettes et un t-shirt



APPLIQUEZ DE LA CRÈME SOLAIRE
toutes les 2 heures et renouvelez-la
après chaque baignade



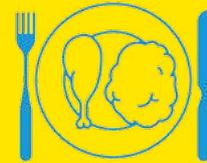


CANICULE, FORTES CHALEURS

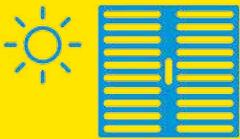
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

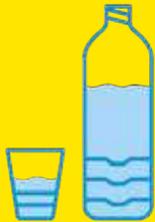
Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



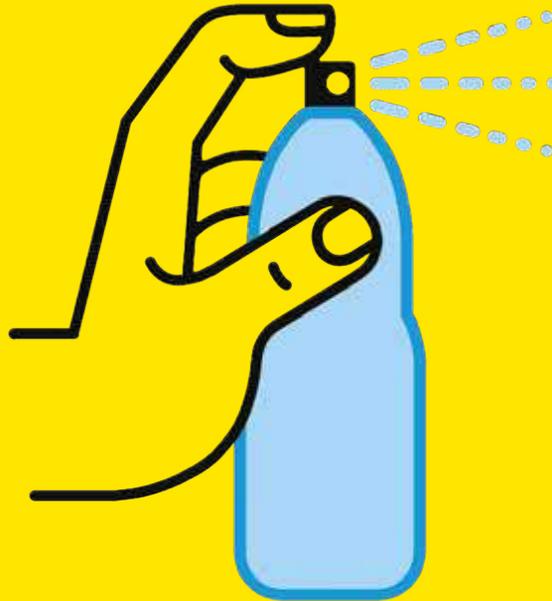


CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

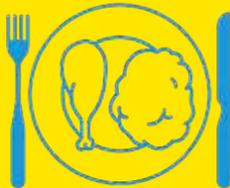


Boire environ
1,5L d'eau
par jour



Passer
du temps dans
un endroit frais

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER



Manger
en quantité
suffisante



Donner
des nouvelles
à ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ



SERVICES SOCIAUX

- CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)

De Montfort sur Meu - Tél : 02 99 09 15 53

Le lundi de 13 h 30 à 17 h

Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et

De 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi 16 h 30)

- ASSISTANTES SOCIALES

Mmes LE MOUELLIC, DELACROIX et GUEGUEN sur rendez-vous

Les mardis matins et jeudis après-midi à Bréal s/s Montfort

Les mardis après-midi et jeudis matins à Plélan le Grand

Tél : 02 99 09 86 60

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Centre Social de Plélan le Grand

Lundi de 10 h à 12 h - Tél : 02 99 29 44 44

- CONSEILLER SOCIAL EN GERONTOLOGIE

(APA, ...)

Monsieur Lionel AGAY - Tél : 02 99 09 15 53

- CONSULTATION DES NOURRISSONS

Les 1^{er} et 4^{ème} mardi l'après-midi sur Plélan le Grand

Les 2^{ème} mardi et 3^{ème} jeudi l'après-midi sur Bréal s/ Montfort

Sur Rendez-vous - Tél : 02 99 09 15 53

- VESTIAIRE

Tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h

Rue de la Chèze à Plélan le Grand

Tél : 02 99 06 88 90

ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR

02 99 09 11 10 ou 02 99 38 04 36

- RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Alexandra ROUXEL – Animatrice

Communauté de Communes de Brocéliande

1 rue des Korrigans - 35380 PLELAN LE GRAND

02 99 06 80 05 – rpam@cc-brocéliande.fr

- MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Permanence du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

et l'après-midi sur rendez-vous

A l'Hôtel de la Communauté de Montfort

Tél : 02 99 01 83 50 ou 02 99 01 80 73

- ANIMATEUR LOCAL D'INSERTION

Madame COLLET LEPINAY

- CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

Psychiatrie Adulte

2 allée du Clos Carret (Route de Cintré)

35310 MORDELLES - Tél : 02 23 41 27 70

- PSYCHOLOGUE POUR ENFANTS

Tous les mardis sur rendez-vous

Tél : 02 99 33 39 18

- CLIC EN BROCELIANDE

A Plélan le Grand le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 14 h à 16 h

Communauté de Communes de Brocéliande

Tél : 06 45 27 81 57

ALCOOLIQUES ANONYMES

06 52 42 75 86 ou 08 20 32 68 83

LA CRAM DE BRETAGNE

La CRAM de Bretagne a ouvert une nouvelle agence pour le secteur Ouest de Rennes. Celle-ci concerne les habitants de Saint-Thurial et se trouve :

Zone Atalante Champeaux 7 route de Vezin 35000 RENNES

Accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h à 17 h

Un seul numéro d'appel : **0 821 103 535 (N° Indigo)**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Mairie regorge d'objets trouvés jamais réclamés :

- Clés de maison, clés de voiture...
- Bijoux : gourmettes, médailles, montres...
- Téléphones portables,
- Vêtements,
- Lunettes de vues, lunettes de soleil
- Gants, casquettes...
- ...

N'hésitez pas à demander...

Certains objets sont là depuis très longtemps !!!

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Rappel – Vous êtes nouvel arrivant ou si vous avez 18 ans dans l'année, vous pouvez vous inscrire, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 sur la liste électorale en vous présentant à la mairie, aux heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

PERMANENCE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un conciliateur de justice a été nommé, sur le Canton de Plélan le Grand. Il tient une permanence le 4^{ème} lundi de chaque mois à la Mairie de Plélan le Grand.

Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 02 99 06 81 41.

POINT ACCUEIL EMPLOI

1 rue des Korrigans - 35380 PLELAN LE GRAND - Point Accueil Emploi - Point Information Jeunesse - **02 99 06 84 34**
A Plélan le Grand - Tous les lundis, mercredis et vendredis matin de 8 h 45 à 12 h et les jeudis après-midi sur rendez-vous.

A Bréal sous Montfort – Tous les lundis de 14 h à 17 h

Tous les mardis et jeudis matin de 8 h 45 à 12 h

et les mardis après-midi sur rendez-vous.

PACT ARIM

Le PACT ARIM, sous certaines conditions, maintient le financement pour l'amélioration et l'adaptation des logements. **02 99 79 51 32**

RAPPEL : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous avez besoin ...

• d'une carte d'identité ?

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Pour les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée est prolongée de 5 ans automatiquement. Aucune démarche particulière n'est nécessaire.

Pièces à fournir : une copie intégrale de votre acte de naissance en original (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail, voir site internet des mairies) ancienne carte d'identité, si déclaration de perte (à faire en Mairie) fournir un timbre fiscal de 25 €, 2 photos d'identité identiques sur fond clair (ne pas couper les marges blanches) dates et lieux de naissance des parents, justificatif de domicile récent (facture téléphone...)

Coût : gratuit

Présence obligatoire des enfants (empreinte)

Attention : en ce qui concerne les photos, celles-ci doivent être récentes, en noir et blanc ou en couleur, le fond de la photo doit être clair neutre et uni, le format doit être de 35 X 45 mm sans bord, la hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 20 à 25 mm maximum, la racine des cheveux étant à 10 mm du bord supérieur, la tête doit être dans l'axe de la photographie, nue et de face.

Aucune photo scannée ne sera acceptée.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Pour l'établissement d'un passeport, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès d'une des mairies habilitées (Plélan le Grand, Montfort-sur-Meu, Mordelles et Bruz). NB : les détenteurs d'un passeport non biométrique (passeport Delphine à lecture optique ou passeport électronique) conservent leur document jusqu'à leur date d'expiration.

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Une étape obligatoire : le recensement en Mairie

Fille ou garçon : Dès 16 ans :

Vous vous présentez à la Mairie de votre domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille pour vous faire recenser.

Quand ?

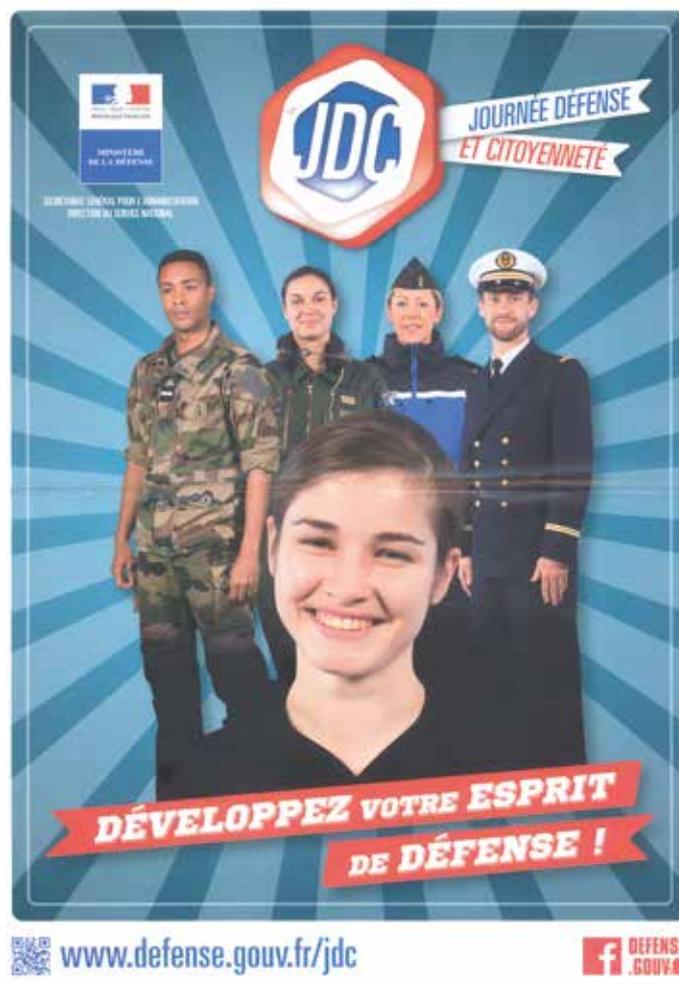
Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Pourquoi cette démarche ?

C'est la première étape administrative obligatoire du parcours du citoyen (loi 97 – 1019 du 28/11/97). Il vous sera délivré une attestation nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Permis de Conduire, BEP, CAP, BAC...).

En cas d'impossibilité de votre part, vos parents peuvent effectuer cette démarche à votre place, munis du livret de famille.

Pour en savoir plus sur votre parcours de citoyenneté www.defense.gouv.fr



La Communauté de Communes de Brocéliande prolonge l'aide financière pour l'achat de couches lavables !

Au printemps 2015, la Communauté de Communes de Brocéliande mettait en place pour la première fois un système d'aide financière pour les familles et les assistantes maternelles souhaitant acheter des couches lavables. Le bilan de cette première année est positif : d'avril 2015 à mars 2016, 13 familles du territoire ont sollicité l'aide, dont 2 dossiers concernant des assistantes



maternelles qui ont fait l'achat de couches lavables pour un usage professionnel. Ainsi, ce sont 1 975 € d'aides qui ont été accordés.

Malgré la fin du Programme Local de Prévention des déchets en septembre 2015, la Communauté de Communes a souhaité renouveler l'opération cette année. Les bénéficiaires sont toujours les familles et les assistantes maternelles du territoire. Les conditions d'attribution de l'aide restent inchangées : l'aide est de 40 % du montant de la facture ttc concernant des couches lavables neuves, plafonnée à 200 € par famille ou 400 € par assistante maternelle. L'aide n'est valable qu'une seule fois par bénéficiaire.

Le partenariat avec l'association Parents Partage se renouvelle également. Elle est en mesure d'apporter les conseils aux familles dans la pratique au quotidien, mais surtout de proposer une offre de prêt de divers modèles et matières de couches, sous forme de lots à tester.

Renseignements :

Communauté de Communes de Brocéliande
Chargée de mission Prévention des déchets
Cécile PIEL : cecile.piel@cc-broceliande.bzh
ou au 02 99 06 84 45

Commerces Ambulants Hebdomadaire



LE CAMION A PIZZAS
06 85 27 53 78

Lundi de 16 h 30 à 20 h 30 au Carrefour Central



FRUITS et LEGUMES

M. RAFFIN - 06 25 88 65 46

Vendredi de 7 h à 12 h au Carrefour Central



TONTON GARÇON

Plats mauriciens
07 87 43 21 39

Mercredi de 17 h à 20 h 30 au Carrefour Central

Rozenn Dubreil
Diététicienne

• Consultation diététique personnalisée à domicile, possibilité de consulter en cabinet à Mordelles.

Tel: 06 85 79 60 17 (Saint Thurial)
 Mail: dubreilrozenn@hotmail.fr



Patrice BONNEAU
Paysagiste conseil

Lieu dit Simon - 35 310 Saint Thurial
 tél : 06 86 91 46 38 - mail : contact@patrice-bonneau.com
 site web : www.patrice-bonneau.com



PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
 Réparation - Entretien - Maintenance - Vente de matériel informatique
 Vente d'appareil multimédia - Conseil - Assemblage-Montage

INFORMATIKIA
 Du monde réel au monde virtuel

14 A, allée des Genêts - 35310 St-Thurial
02 23 50 24 33 - 06 65 90 12 16
 www.informatikia.com - informatikia@bbox.fr



MOTOCULTURE
LEFEUVRE
David

**REPARATION
 LOCATION/VENTE
 CYCLES - MOTOCULTURE
 MATERIEL BTP**

VOITURES SANS PERMIS

TEL : 02 99 85 31 48
 PORT : 06 43 41 71 34
 MAIL : lefeuvre.david35@orange.fr

Z.A. LE CHÂTELET
 1 RUE DES CHÂTAIGNERAIES -
 35310 ST THURIAL

SUR LES ROUTES DE LA MER
 POISSONNERIE & DOMICILE
 christophe chi@pin
 tel 06.10.39.84.54
 MONTERFIL

CHRISTOPHE CHAPIN
 tel. 06.10.39.84.54



**E.U.R.L Benoit
 DECATHEAUGRUE**

N° SIRET: 796 632 150 00016 - APE: 4391B

**Pliage / Façonnage -
 Couverture Zinc
 Ramonage**

La Ventrée
 35310 Saint-Thurial
 Port : 06-76-83-73-80
 Tél : 02-99-65-04-45
 benoit.decatheaugrue@gmail.com




LUDOVIC PIQUEREL
 06.14.13.12.84
 broceliande.serrurerie@gmail.com
 6, rue de la Chêne
 35310 Saint Thurial

BROCELIANDE SERRURERIE
 7/7 POSE & DÉPANNAGE 24h/24



Éclair Métal
 Escaliers design, gardes corps, portails, toutes structures métalliques sur mesure.

Frédéric MARNEUR
06.50.83.74.81

9 rue du Châtelet - 35310 St-Thurial
 fredmarneur@gmail.com



*David
 Batista*

**TRAITEMENT
 DE JOINT SUR
 PLACOPLÂTRE**
SAINT-THURIAL
Tél. 02 99 67 28 13
Port. 06 48 26 76 15
batista.david@orange.fr



KERPIN
 COUVERTURE

Kerpin couverture
 Jean-Baptiste de Kerizouët
 Marc de la Pintièrre
 Les Frémondrières
 35310 Saint Thurial
02 99 65 47 83
 Kerpincouverture@gmail.com



**Le lien
 Gourmand**

SARL SCOP LE LIEN GOURMAND
 Entreprise adaptée
 6, rue de l'Église / 35310 SAINT-THURIAL
 Tél. **02 99 52 00 48 / 06 48 82 15 68**
 www.léliengourmand.fr



Entreprise PEREIRA César

FAÇADIER
 Neuf & Rénovation
 agréé au système
Isolation thermique par l'extérieur

Tél. **02 99 85 39 68** 6 Avenue de la Genetay
 Fax **09 52 14 45 98** 35310 ST THURIAL



AD GARAGE DUBOIS

Mécanique - Tôlerie - Peinture
Réparation véhicules toutes marques
Vente de véhicules neufs et occasions

Dépannage - Remorquage

Tél : 02 99 85 33 57
Fax : 02 99 85 36 53

Z.A. le Châtelet - 35310 SAINT-THURIAL

flexirub

Films Jardin & Bâtiment

ZA Le Châtelet – Bout de Lande
35310 SAINT THURIAL

☎ 02.99.85.41.41.
☎ 02.99.85.41.42.

Savonnerie Aubergine

Savonnerie écologique
et artisanale

Laurence HAMON

11 avenue du Landier - 35310 SAINT THURIAL
Tel : 06 30 02 68 09
laurence.hamon@savonnerieaubergine.fr
www.savonnerieaubergine.fr

GARAGE HERVIOU
AUTO PL SERVICES

Réparations Automobiles
et Poids Lourds toutes marques

TEL. 09 83 21 93 66 PORT. 86 76 57 23 27

9 bis du Châtelet - PA du Châtelet - 35310 ST THURIAL
mail - herviouautopl@gmail.com

STYL' COIFFURE MIXTE

02.99.85.32.55

4 rue des frères Aubin
35310 SAINT THURIAL

Nocturne Vendredi et Samedi
Journée continue le Samedi

Conseil en sous-traitance industrielle

METAL BOIS PLASTIQUE

Jean-Michel COQUELIN

CONDITIONNEMENT COUTURE ELECTRONIQUE

30, Trévedec - 35310 SAINT-THURIAL
Tél/fax : 02 99 85 30 39
Portable : 06 26 49 96 29

Artisan Menuisier JAMIN

FABRICANT
OUVERTURES
ESCALIERS SUR MESURES
AGENCEMENT

Sarl Jamin Michel
La Cocaudais 35310 Saint Thurial

Michaël ☎ 06 79 97 37 86
Michel ☎ 06 21 01 77 57
mail : sarljaminmichel@orange.fr
www.menuisierenbroceliande.com

Merlin Métal
METALLERIE

SOUDURE

ACIER
INOX
ALU

06 77 08 92 78
ZA du Chatelet
35310 SAINT-THURIAL

De Sallier Christian
MARÉCHAL FERRANT

Chevaux de sport
Ferrermerie

Tél. : 02 99 85 34 17
Port. : 06 60 91 02 63

Callouet - 35310 St-Thurial

Aurélien LAYSAGE

Création
Entretien
Maçonnerie
Plantation
Elagage
Terrassement
Conseil

Aurélien GLOUX
22 rue de la Chèze - 35310 St Thurial
Esd 04 83 20 24 18 - Email : aulaysage@hotmail.fr

SAINT-YVES SERVICES SYS

Location - Montage - Dépannage - Négoce

Christophe SAINT-YVES

Plan d'activités "Le Châtelet" 35310 St-Thurial
Tel. 02 99 00 45 17
Téléphone 02 99 00 40 81

ZAC de la Béranterie 44240 La Chapelle sur Erdré
Tel. 02 40 72 01 91
Téléphone 02 40 72 61 83

ZA Le Pré du Doué 72150 Aligné
Tel. 02 43 29 22 80
Téléphone 02 43 29 22 81

Marc Antunes Photographie

06 72 02 78 04
http://pagesperso-orange.fr/marcantunesphoto

LE PÉCHÉ MIGNON
Boulangerie - Pâtisserie

Dominique et Sylvie
Lepage

Téléphone 02 99 85 32 79
10, Rue de la Chèze SAINT-THURIAL

Clic & Clic
Maintenance informatique

Logiciels-matériels
Du lundi au samedi - 8h30/18h

06 77 87 90 08 / 02 99 85 30 18
clicandclic-info@orange.fr

« chèque Cesu » accepté en paiement

Philippe Bosc
Votre coiffeuse
à votre domicile
pour toutes prestations

SONIA

06 72 11 56 83
02 99 85 39 97

La coiffure chez vous

Artisan Peintre
Laurent RENOARD
 Portable 06 88 13 87 48



PHYSIEN ECOLEAU

décoration d'intérieur,
 pose de parquet flottant,
 revêtements sols et murs.

5 avenue du Gullaubert - 35310 Saint-Thurial Tél. Fax. 02 99 85 36 84
 www.laurent-renouard-peintre.com e-mail: laurent.renouard@aliceadsl.fr

spectaculaires
Allumeurs d'Images....



Location, vente de matériel scénique :
LUMIERE / SON / IMAGE 02 99 87 07 07
 CRÉATION ET RÉALISATION D'ÉVÉNEMENTS

Cossinade. BP n°57 - Saint Thurial. 35310 Mordelles

Elisabeth
 Couture - Fécundes
 Créations sur Mesure - Fécundes ...



Du lundi au vendredi sur rendez-vous
 Possibilité de déplacement à domicile

Elisabeth RAPP
 9 Avenue du Landier 35310 Saint Thurial
 Tél. 02.99.85.44.35
 Port. 06.30.18.48.75
 info@couture-elisabeth.fr

CHRIS
 Automobiles

Christophe Perrichot
 Lieu dit Cossinade
 35310 SAINT THURIAL

Mécanique
 tôlerie
 peinture

Ventes neufs et occasions

Tel : 02 99 52 14 92
 06 13 27 03 98
 Fax : 02 99 57 09 68
 chrisautomobiles@orange.fr

LABRÉCILIENNE
 TAXIS

Béatrice Josso
TRANSPORT DE MALADES ASSIS
 et aussi toutes courses ...
 Gares/Aéroport avec ou sans réservation
 - Toutes distances -
06 10 91 21 76
 beatrice.josso@sfr.fr

THOMAS AUTO
 mécanique automobile à domicile



Vincent Thomas
 10 Avenue du Landier
 35310 Saint Thurial
 06.60.85.41.25
 thomas.mecanique@gmail.com

EURL
LE MOUËLLIC

Carrelage
Installateur
Salle de Bain

SAINT-THURIAL
 Tél. 02 99 85 49 75
 Port. 06 73 45 08 97
 Fax 02 99 85 38 34

Au service du paysage
 pour votre bien-être

LES JARDINS
 J-F SCHISTE
 J-F GUILLEMOT
 6, rue des Oiseaux
 35310 Saint-Thurial
 06 19 40 65 90
 ljds@neuf.fr

CREATION
 ENTRETIEN
 DE JARDINS

AREIAS CARLOS
 Entreprise de maçonnerie
 Spécialiste bande de redressement, appuis et seuils



1, impasse des Mésanges
 35310 SAINT THURIAL

Tél./Fax : 09 83 74 45 42
 Mobile : 06 64 30 43 67
 carlos.areas@bbox.fr



BAR
DES
SPORTS

Jean SALMON
 35310 SAINT-THURIAL
 Tél. 02 99 85 31 70

BAR - TABAC
 ALIMENTATION
 GÉNÉRALE
LA VALLÉE



02 99 85 33 26 - 06 28 01 02 79
 35310 SAINT-THURIAL

RENIMEL JEREMY
MENUISERIE
 BOIS - PVC - ALU
 PORT 0627696509
 TEL/FAX 0299853659
 35310 Saint Thurial



PAPIN Hervé
MENUISERIE
POSE

portes/fenêtres
 cuisine
 agencement - placo
 parquet - placards

58 Cossinade
 35310 SAINT-THURIAL
 Tél. 02 99 85 35 90
 06 76 60 12 99

PLOMBIER-CHAUFFAGISTE
David GRUEL

Entreprise GRUEL
 Les Mesliers
 35310 SAINT-THURIAL



06-10-89-16-12

SARL DAVID-QUENOILLERE
 Atelier d'usinage.
 Fabrication et réparation toutes pièces mécaniques.
 Soudure, taillage de pignon...

Mr QUENOILLERE Régis
 Gérant associé david.quenoillere@orange.fr

10 Cossinade, 35310 SAINT THURIAL
 Tél. : 02 99 85 35 33 - Fax : 02 99 85 33 42

HORAIRES ILLENOO - du 9 juillet au 28 août 2016 - St Thurial <—> Rennes

Cette ligne ne circule pas les dimanches et jours fériés												
Ligne 1b : St Thurial - Rennes												
Jours de circulation		Particularités	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Vendredi	Lundi à Samedi					
AFFICHAGE SUR L'AUTOCAR			Rennes 1b02	Rennes 1b06	Rennes 1b12	Rennes 1b14	Rennes 1b16	Rennes 1b20	Rennes 1b22	Rennes 1b26	Rennes 1b28	Rennes 1b30
Particularités												
Commune	Arrêt											
ST THURIAL	Le Goulet		6:40	6:55	7:22	7:42	8:01	9:02	10:01			
ST THURIAL	L'Ancienne Gare		6:42	6:57	7:23	7:43	8:02	9:03	10:02	12:23	13:23	14:23
ST THURIAL	Centre		6:45	7:00	7:26	7:46	8:05	9:06	10:05	12:24	13:24	14:24
ST THURIAL	Les Frêches		6:50	7:05	7:31	7:51	8:10	9:11	10:10	12:29	13:29	14:29
BREAL	Calvaire		6:58	7:13	7:39	7:59	8:18	9:19	10:18	12:37	13:37	14:37
BREAL	Rue des Ecoles		7:00	7:15	7:41	8:01	8:20	9:21	10:20	12:39	13:39	14:39
BREAL	Centre culturel		7:02	7:17	7:43	8:03	8:22	9:23	10:22	12:41	13:41	14:41
BREAL	Le Châtelet		7:03	7:18	7:44	8:04	8:23	9:24	10:23	12:42	13:42	14:42
BREAL	Parc d'activités		7:05	7:20	7:46	8:06	8:25	9:25	10:25	12:45	13:45	14:45
VEZIN-LE-COQUET	Trois Marches		7:15	7:30	8:00	8:20	8:40	9:35	10:35	12:55	13:55	14:55
RENNES	Berthault		7:16	7:31	8:01	8:21	8:41	9:36	10:36	12:56	13:56	14:56
RENNES	Lemaistre		7:17	7:32	8:02	8:22	8:42	9:37	10:37	12:57	13:57	14:57
RENNES	Géniaux	V	7:19	7:34	8:04	8:24	8:44	9:39	10:39	12:59	13:59	14:59
RENNES	Guilloux / Lorient	V	7:22	7:37	8:07	8:27	8:47	9:42	10:42	13:02	14:02	15:02
RENNES	Pont de Bretagne	V	7:25	7:40	8:10	8:30	8:50	9:45	10:45	13:05	14:05	15:05
RENNES	République	m V	7:28	7:43	8:13	8:33	8:53	9:48	10:48	13:08	14:08	15:08
RENNES	Liberté TNB	m V	7:30	7:45	8:15	8:35	8:55	9:50	10:50	13:10	14:10	15:10
RENNES	Gare routière	m V	7:35	7:50	8:20	8:40	9:00	9:55	10:55	13:15	14:15	15:15

Particularités : Les trajets à l'intérieur de Rennes Métropole ne sont pas autorisés sur le réseau illeloo et relèvent du réseau urbain STAR.

 Station LE Vélo STAR.
 Correspondance Métro

0 810 35 10 35 Service 0,95 € / min + prix appel



Cette ligne ne circule pas les dimanches et jours fériés											
Ligne 1b: Rennes - St Thurial											
Jours de circulation		Particularités	Lundi à Samedi								
AFFICHAGE SUR L'AUTOCAR			St Thurial 1b05	St Thurial 1b07	St Thurial 1b09	St Thurial 1b13	St Thurial 1b17	St Thurial 1b21	St Thurial 1b23	St Thurial 1b31	St Thurial 1b39
Particularités											
Commune	Arrêt										
RENNES	Gare routière	m V	11:30	12:30	13:30	15:30	16:30	17:15	18:00	18:30	19:30
RENNES	Liberté TNB	m V	11:34	12:34	13:34	15:34	16:34	17:19	18:04	18:33	19:33
RENNES	République	m V	11:38	12:38	13:38	15:38	16:38	17:23	18:08	18:35	19:35
RENNES	Pont de Bretagne	m V	11:40	12:40	13:40	15:40	16:40	17:25	18:10	18:37	19:37
RENNES	Guilloux / Lorient	V	11:43	12:43	13:43	15:43	16:43	17:28	18:13	18:40	19:39
RENNES	Géniaux	V	11:46	12:46	13:46	15:46	16:46	17:31	18:16	18:43	19:41
RENNES	Lemaistre		11:48	12:48	13:48	15:48	16:48	17:33	18:18	18:45	19:43
RENNES	Berthault		11:49	12:49	13:49	15:49	16:49	17:34	18:19	18:46	19:44
VEZIN-LE-COQUET	Trois Marches		11:50	12:50	13:50	15:50	16:50	17:35	18:20	18:47	19:45
BREAL	Parc d'activités		12:00	13:00	14:00	16:00	17:00	17:45	18:30	18:57	19:55
BREAL	Le Châtelet		12:02	13:02	14:02	16:02	17:02	17:47	18:32	18:59	19:57
BREAL	Calvaire		12:04	13:04	14:04	16:04	17:04	17:49	18:34	19:01	19:59
BREAL	Rue des Ecoles		12:05	13:05	14:05	16:05	17:05	17:50	18:35	19:02	20:00
BREAL	Centre Culturel		12:06	13:06	14:06	16:06	17:06	17:51	18:36	19:03	20:01
ST THURIAL	Les Frêches		12:12	13:12	14:12	16:12	17:12	17:57	18:42	19:09	20:07
ST THURIAL	Centre		12:17	13:17	14:17	16:17	17:17	18:02	18:47	19:14	20:12
ST THURIAL	L'Ancienne Gare		12:19	13:19	14:19	16:19	17:19	18:04	18:49	19:16	20:14
ST THURIAL	Le Goulet					16:21	17:21	18:06	18:51	19:18	20:16

Particularités : Les trajets à l'intérieur de Rennes Métropole ne sont pas autorisés sur le réseau illeloo et relèvent du réseau urbain STAR.

 Station LE Vélo STAR.
 Correspondance Métro

0 810 35 10 35 Service 0,95 € / min + prix appel





Classes 6 de St Thurial, le 9 Avril 2016

Styl'Photo Bruz